



Rapport sur la revue de la littérature et les dialogues avec des auteurs

Préparé par le Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission
de vérité et de réconciliation du Comité directeur sur les archives canadiennes

(Mars 2019)

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Politiques et pratiques en archivistique.....	3
III.	Rôle des archivistes.....	6
IV.	Mises en garde et recommandations.....	8
	<i>Annexe I: Revue de la littérature.....</i>	<i>9</i>

Remerciement

Ce rapport s'appuie sur des recherches financées
par le Conseil de recherches en sciences humaines



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

I. Introduction

Cette revue de la littérature cherche à comprendre ce qui se fait actuellement dans le domaine de la gestion des archives et de l'information, et à dégager des points d'intérêt et préoccupations communs pour les responsables de la tenue des documents et les communautés autochtones et non autochtones. Ce qui en ressort servira de base aux activités de renforcement des liens et d'engagement communautaire du groupe de travail, et éclairera l'élaboration de politiques et de protocoles en matière de gestion appropriée sur le plan culturel des documents portant sur les Autochtones que détiennent les archives canadiennes.

De juillet 2017 à décembre 2018, le groupe de travail a recensé 98 publications ayant du contenu pertinent. Ces publications ont été regroupées sous forme de bibliographie et analysées pour en déterminer la pertinence. Le groupe de travail a ensuite sélectionné et révisé 57 articles, et ciblé 25 auteurs d'articles afin de poursuivre le dialogue, ce qui a permis aux auteurs en question de partager des mises à jour, de nouveaux constats, des conseils et des recommandations que le groupe de travail pourrait utiliser. Au 8 mars 2019, le groupe de travail s'était entretenu avec sept de ces auteurs.

Au terme de la revue de la littérature et des dialogues de suivi avec les auteurs, le groupe de travail a analysé l'information ainsi recueillie et dégagé les thèmes et tendances communs suivants : (1) politiques et pratiques en archivistique, (2) rôle des archivistes et (3) recommandations et mises en garde.

II. Politiques et pratiques en archivistique

Les thèmes communs liés aux politiques et pratiques en archivistique visaient, de manière générale, les concepts des droits autochtones, la gouvernance des archives, la description et les métadonnées, ainsi que l'accès aux archives.

- **Droits autochtones**

Les ouvrages du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme du Conseil International des Archives, de Gilliland, O'Neal et de plusieurs autres abordent les liens existant entre les documents archivistiques, les droits de la personne et le « droit de savoir ».¹ Ils soulignent l'importance pour les archivistes d'adopter la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) et de faire de la place pour l'autodétermination autochtone dans la gestion des archives et de l'information.²

¹ Jennifer O'Neal, « 'The Right to Know': Decolonizing Native American Archives, » *Journal of Western Archives* 6, no. 1 (2015): 1–19, <http://digitalcommons.usu.edu/westernarchives/vol6/iss1/2>.

² Conseil International des Archives, Groupe de travail sur les Droits de l'Homme, *Basic Principles on the Role of Archivists and Records Managers in Support of Human Rights: A Working Document of the International Council on Archives*, September 2016, https://www.ica.org/sites/default/files/ICA%20HRWG%20Basic%20Principles_endorsed%20by%20PCOM_2016_Sept_English.pdf.

Un autre nouveau thème est la nécessité de repenser les notions de propriété, de *respect des fonds* et de provenance dans un cadre de droits de la personne et de propriété intellectuelle autochtone.³ Une telle perspective prendrait en compte les droits moraux des nations autochtones, les concepts de propriété communautaire et les modes de savoir autochtones, toutes ces notions étant actuellement absentes des politiques et pratiques archivistiques normalisées.⁴

- **Gouvernance des archives**

La revue de la littérature et les dialogues de suivi avec les auteurs ont également identifié la nécessité, pour les Autochtones, de participer et d'intervenir dans les structures de gouvernance archivistique. Dans les faits, cette participation pourrait s'apparenter à un type d'intendance partagée, où les collections d'archives deviennent un bien culturel dont la garde est assurée par la communauté d'origine et les archives.⁵ Ce modèle et plusieurs autres modèles de gouvernance partagée mettent en avant la nécessité pour les peuples et les communautés autochtones de s'intégrer à tous les paliers de la prise de décisions et de la création de politiques en archivistique.⁶

Cette notion de gouvernance partagée sous-tend également la nécessité d'équité en matière d'emploi. Les archives devraient embaucher, former et soutenir le perfectionnement professionnel des Autochtones intéressés par une carrière en archivistique.⁷ De nombreuses personnes des communautés des Premières Nations, Inuits et Métis possèdent beaucoup d'information culturelle qui pourrait être intégrée en archivistique et appliquée aux travaux archivistiques. Ces personnes doivent cependant avoir la possibilité de faire du travail réel et approfondi, plutôt que d'occuper des postes symboliques, ce qui ne ferait que renforcer des politiques et pratiques archivistiques tirant leurs origines du colonialisme. Nous devons créer de nouveaux postes, établir de nouvelles pratiques et mettre sur pied de nouveaux réseaux professionnels, en favorisant la collaboration entre les communautés/organisations autochtones et la communauté archivistique du Canada.⁸

- **Description et métadonnées**

Certains protocoles archivistiques existants, dont l'*Aboriginal and Torres Strait Islander Protocols for Libraries, Archives and Information Services* et les *Protocols for Native American Archival Materials*,

³ Stacy Wood et al., « Mobilizing Records: Re-framing Archival Description to Support Human Rights, » *Archival Science* 14, no. 3-4 (2014): 397-419.

⁴ Brigitte Vézina, « Cultural Institutions and the Documentation of Indigenous Cultural Heritage, » in *Indigenous Notions of Ownership and Libraries, Archives and Museums*, eds. Camille Callison, Lorienne Roy and Gretchen Alice LeCheminant, (Berlin: De Gruyter Saur, 2016), 89-105.

⁵ Michelle Caswell, « Toward a Survivor-Centered Approach to Records Documenting Human Rights Abuse: Lessons from Community Archives, » *Archival Science* no.14, no. 3-4 (2014): 312.

⁶ « Libraries and Information Services and Indigenous Peoples, » Australian Library and Information Association, amended 2009, <https://www.alia.org.au/about-alia/policies-standards-and-guidelines/libraries-and-information-services-and-indigenous-peoples>.

⁷ Australian Society of Archivists, *Policy Statement on Archival Services and Aboriginal and Torres Strait Islander Peoples*, May 1996, <http://www.archivists.org.au/documents/item/32>.

⁸ Heather Campbell, Dialogue de suivi, 7 février 2019.

soulignent l'importance de faire en sorte que les métadonnées et les normes de description soient davantage inclusives des langues, savoirs et histoires autochtones.⁹

De plus, certains auteurs ont identifié la description participative, la description libératrice et les pratiques descriptives communautaires comme moyens additionnels de récupérer des histoires marginalisées, faciliter des descriptions d'archives plus fidèles et créer des zones de savoir communautaire dans les structures archivistiques.¹⁰ La participation des Autochtones dans les pratiques de description pourrait assurer que les documents soient intégrés dans des contextes autochtones locaux, et en faciliter l'utilisation par des chercheurs autochtones et d'autres utilisateurs.¹¹

- **Accès et restrictions**

Enfin, on recommande beaucoup que les politiques et pratiques d'accès des archives soient appropriées sur le plan culturel. La littérature et les auteurs recensés s'entendent pour dire que les archives devraient collaborer avec des intervenants autochtones pour déterminer qui devrait avoir accès aux documents d'archives concernant les Autochtones.¹²

La numérisation présente une possibilité pour faciliter l'accès aux documents concernant les Autochtones, tout particulièrement les archives qui détiennent des documents de communautés éloignées et géographiquement dispersées.¹³ La numérisation pourrait également permettre aux communautés autochtones d'annoter, de corriger et de partager des documents d'archives. L'accès à ces documents doit cependant être consenti en fonction des systèmes de savoir autochtones et respectueux des protocoles de savoirs communautaires.¹⁴ Il est préférable de communiquer avec les communautés autochtones et de les consulter avant d'entreprendre un projet de numérisation visant des documents de nature autochtone, que le projet vise à assurer la préservation ou à améliorer l'accès.¹⁵

⁹ Aboriginal and Torres Strait Islander Library Information and Resource Network, *Aboriginal and Torres Strait Islander Protocols for Libraries, Archives and Information Services*, 2012, <http://atsilirn.aiatsis.gov.au/docs/ProtocolBrochure2012.pdf>.

¹⁰Michelle Caswell, « Inventing New Archival Imaginaries: Theoretical Foundations for Identity-Based Community Archives, » in *Identity Palimpsests: Archiving Ethnicity in the U.S. and Canada*, eds. Dominique Daniel and Amalia S. Levi, (Sacramento: Litwin Books, 2014), 35-56.

¹¹ Isto Huvila, « Participatory Archive: Towards Decentralised Curation, Radical User Orientation and Broader Contextualisation of Records Management », *Archival Science* 8, no. 1 (2008): 15-36.

¹² « Libraries and Information Services and Indigenous Peoples ».

¹³ Huvila, « Participatory Archive », 15-36.

¹⁴ Alex Byrne, « Digitising and Handling Indigenous Cultural Resources in Libraries, Archives and Museums » (paper presented at the UNESCO Memory of the World Conference, Canberra, Australia, 20 February 2008), http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/mow/mow_3rd_international_conference_alex_byrne_indigenous_en.pdf.

¹⁵Alana Garwood-Houng, « Tracking the ATSLIRN Protocols: Maintaining the Focus on Indigenous Library Issues » (paper presented at the Australian Library and Information Association Biennial Conference, Alice Springs, Australia, 2-5 September 2008), https://www.researchgate.net/profile/Alana_Garwood/publication/266895242_TRACKING_THE_ATSLIRN_PROTOCOLS_MAINTAINING_THE_FOCUS_ON_INDIGENOUS_LIBRARY_ISSUES_TRACKING_THE_ATSLIRN_PROTOCOLS_MAINTAINING_THE_FOCUS_ON_INDIGENOUS_LIBRARY_ISSUES/links/54dbda690cf2a7769d94181f.pdf.

Le rapatriement numérique de documents archivistiques peut aussi accroître l'accès local.¹⁶ Par exemple, le projet *Aboriginal and Torres Strait Islander Data Archive* (ATSIDA) vise le rapatriement numérique de documents *concernant* des nations autochtones *pour* des nations autochtones. Ce projet et d'autres projets similaires offrent des modèles d'initiatives différentes de réparation, de rapatriement et de renforcement communautaire auxquels les archives peuvent participer.¹⁷

III. Rôle des archivistes

Le rôle et la responsabilité de chaque archiviste sont aussi des thèmes communs de la revue de la littérature et des dialogues de suivi avec les auteurs. Les discussions ont en effet souligné que les meilleures politiques qui soient ne peuvent fonctionner, si les archivistes ne les mettent pas en pratique et ne les encouragent pas.

- ***Décolonisation et sensibilisation culturelle***

Les auteurs de la littérature et les dialogues de suivi ont proposé des solutions pratiques, pour ce que les archivistes peuvent faire individuellement pour favoriser la décolonisation de la profession archivistique. Ils encouragent les archivistes à rechercher des occasions personnelles, et non professionnelles, de renforcer la sensibilisation culturelle. Étant donné que peu d'institutions offrent de programme de sensibilisation culturelle, les employés peuvent craindre de blesser ou d'offenser involontairement par ignorance.¹⁸ Les archivistes devraient dès lors s'engager proactivement dans leur propre revue du dialogue professionnel en explorant des occasions de formation pertinentes, en remettant en question leur compréhension de notions telles que la sensibilisation culturelle et le privilège, et en reconnaissant la dynamique raciale et de pouvoir ancrée dans la profession. En créant une trousse personnelle d'outils de sensibilisation culturelle, les archivistes pourront intervenir dans des discussions et situations sociopolitiques difficiles et/ou gênantes,¹⁹ et renforcer les processus institutionnels de prise de décisions pour qu'ils soient plus appropriés sur le plan culturel.²⁰

- ***L'archiviste comme activiste***

La nécessité de prôner l'activisme comme responsabilité professionnelle d'un archiviste est un autre thème qui a été soulevé à maintes reprises. Les archivistes doivent donc remettre en question les concepts de neutralité ou d'objectivité dans les archives, et militer activement dans des initiatives qui

¹⁶Kimberly Christen, « Opening Archives: Respectful Repatriation », *American Archivist* 74, no.1 (2011): 185–210.

¹⁷ Gabrielle Gardiner et al., « Respect, Trust and Engagement: Creating an Australian Indigenous Data Archive » (paper presented at the World Library and Information Congress: 76th IFLA General Conference and Assembly, Gothenburg, Sweden, 10-15 August 2010), <https://www.ifla.org/past-wlic/2010/86-gardiner-en.pdf>.

¹⁸ Jennifer O'Neal, Dialogue de suivi, 27 février 2019.

¹⁹ Eve Tuck and K. Wayne Yang, « Decolonization is Not a Metaphor, » *Decolonization Indigeneity Education and Society* 1, no. 1 (2012): 1-40, <https://www.ryerson.ca/content/dam/aec/pdfs/Decolonization-is-not-a-metaphor.pdf>.

²⁰ Crystal Fraser and Zoe Todd, « Decolonial Sensibilities: Indigenous Research and Engaging with Archives in Contemporary Colonial Canada », in *Decolonising Archives*, eds. L'Internationale Online and Rado Ištok, (L'Internationale Online: 2016), 32-39,

http://www.internationaleonline.org/research/decolonising_practices/54_decolonial_sensibilities_indigenous_research_and_engaging_with_archives_in_contemporary_colonial_canada.

soutiennent des objectifs politiques axés sur les communautés.²¹ À titre d'exemple, les archivistes devraient militer contre la destruction des documents du Processus d'évaluation indépendant (PEI) du Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens. Ils devraient accepter leur obligation éthique, comme professionnels de l'information, de se faire « les défenseurs verbaux et actifs de la conservation de documents »²² et revendiquer collectivement du financement qui soutient les exigences de documentation de la réconciliation. Des archivistes individuels pourraient également soutenir les positions avancées par leurs associations nationales et régionales, lorsqu'elles dénoncent publiquement les abus identifiés dans la tenue de documents qui sont préjudiciables aux droits des nations autochtones au Canada.²³

- ***Évolution des compétences et compétences professionnelles***

Les dialogues de suivi avec les auteurs ont abordé la compatibilité des compétences traditionnelles en archivistique en regard de la décolonisation et de la réconciliation. En archivistique, les indicateurs de réussite classiques portent souvent sur le nombre de documents traités ou numérisés, le nombre de chercheurs servis et l'arriéré accumulé. Les archivistes devraient cependant recibler ces indicateurs en fonction des compétences critiques requises pour établir des liens avec les communautés, et mesurer la réussite d'après le nombre et la qualité de relations respectueuses établies et maintenues.²⁴ Les archivistes devraient aussi évaluer et prioriser les projets en fonction de leur importance pour leurs partenaires communautaires.²⁵

L'éducation et la formation ont aussi été soulevés comme étant des facteurs importants pour faire en sorte que les professionnels de l'information soient réceptifs aux besoins de communautés diversifiées.²⁶ Il a cependant été recommandé que la profession aille au-delà de l'éducation traditionnelle en archivistique et intègre des compétences et aptitudes multidisciplinaires dans la gamme des compétences en archivistique. Cela pourrait comprendre une formation aux méthodes de recherche autochtones²⁷, aux méthodologies de travail social,²⁸ aux pédagogies communautaires et à l'activisme social.²⁹

²¹ Caswell, « Toward a Survivor-Centered Approach to Records Documenting Human Rights Abuse », 307–22.

²² Tom McMahon, Dialogue de suivi, 25 février 2019.

²³ McMahon, Dialogue de suivi.

²⁴ O'Neal, Dialogue de suivi.

²⁵ Ibid.

²⁶ Kirsten Thorpe, « Protocols for Libraries and Archives in Australia: Incorporating Indigenous Perspectives in the Information Field » (paper presented at the World Library and Information Congress: 79th IFLA General Conference and Assembly, Singapore, 17-23 August 2013), <http://library.ifla.org/99/1/125-thorpe-en.pdf>.

²⁷ O'Neal, Dialogue de suivi.

²⁸ Joanne Evans, Dialogue de suivi, 4 février 2019.

²⁹ Caswell, « Toward a Survivor-Centered Approach to Records Documenting Human Rights Abuse », 307–22.

IV. Mises en garde et recommandations

Les activités de décolonisation et de réconciliation en archivistique ne sauraient être purement symboliques. Elles doivent chercher à vraiment abolir les structures coloniales.³⁰ Notre groupe de travail est très conscient des efforts, réussites et échecs de groupes similaires qui ont élaboré des principes et des protocoles pour guider l'établissement de relations respectueuses entre les archives et les communautés autochtones du monde entier.

La revue de la littérature et les auteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus ont partagé des exemples de travaux existants qui contiennent des recommandations et des mises en garde au sujet des processus de consultation et d'élaboration de protocoles. Mentionnons notamment les travaux de Heather Campbell sur les consultations au Nunatsiavut, de Joanne Evans - *Setting the Record Straight for the Rights of the Child Summit*, de Anne J. Gilliland - *Basic Principles on the Role of Archivists and Records Managers in Support of Human Rights*, de Jennifer O'Neal - *PNAAM*, et de Kirsten Thorpe - *ATSILIRN Protocols*.

Le processus d'élaboration de principes ou de protocoles devrait être itératif et comprendre des occasions de consultation et de participation de la part des intervenants autochtones.³¹ Les protocoles devraient également être revus, évalués et révisés régulièrement au besoin,³² des rencontres en personne aident à maintenir la motivation et l'impulsion des travaux.³³

Quant à d'autres protocoles et recommandations relevés dans la revue de la littérature, ils sont nombreux à avoir été adoptés de manière inégale.³⁴ Le groupe de travail devrait en tenir compte et viser à mettre en place des protocoles de manière efficace et élargie. Ces activités peuvent viser la promotion d'occasions d'éducation permanente pour les archivistes,³⁵ l'élaboration d'outils pratiques et de stratégies de mise en œuvre,³⁶ revendiquer et/ou militer en faveur de financement pour faciliter la mise en œuvre,³⁷ et identifier des champions clés du domaine pour ce faire.³⁸

Il convient de noter aussi que les initiatives pan-autochtones peuvent ne pas être efficaces.³⁹ Il faut privilégier des initiatives axées sur des communautés spécifiques, et toutes les mesures envisagées en vue de la mise en place de protocoles ne devraient être prises qu'en consultation avec les communautés et une fois que l'on comprend bien les contextes locaux.

³⁰ Fraser and Todd « Decolonial Sensibilities », 32-39; Jamila J. Ghaddar, « The Spectre in the Archive: Truth, Reconciliation, and Indigenous Archival Memory », *Archivaria* 82, no. 1 (2016): 3-26; Tuck and Yang, « Decolonization is not a metaphor », 1-40.

³¹ Campbell, Dialogue de suivi; Thorpe, Dialogue de suivi.

³² Garwood-Houng, « Tracking the ATSILIRN Protocols ».

³³ O'Neal, Dialogue de suivi; Evans, Dialogue de suivi.

³⁴ Joanne Evans et al., « Self Determination and Archival Autonomy: Advocating Activism », *Archival Science* 15, no. 4 (April 2015): 337-368 ; O'Neal, Dialogue de suivi; Thorpe, Dialogue de suivi.

³⁵ Voir la section précédente.

³⁶ Garwood-Houng, « Tracking the ATSILIRN Protocols »; Thorpe, Dialogue de suivi.

³⁷ Evans, Dialogue de suivi.

³⁸ Thorpe, Dialogue de suivi.

³⁹ Campbell, Dialogue de suivi.

Annexe I : Revue de la littérature

1. Alexander, Ben. « Excluding Archival Silences: Oral History and Historical Absence ». *Archival Science* 6, no. 1 (July 13, 2006): 1-11.

Mots-clés : Mémoire culturelle, histoire orale, Yaddo

Thèse

Exemple d'étude de cas sur la manière dont l'histoire orale et la réflexion orale peuvent servir à préserver les aspects de la culture qui sont rarement documentés.

Points saillants

Même le meilleur classement de documents archivistiques ne parvient pas à refléter adéquatement l'expérience de la culture. L'article comprends :

- l'examen des documents archivistiques du domaine Yaddo et des silences archivistiques qu'ils contiennent.
- une discussion sur l'utilisation de l'histoire orale pour compléter des documents archivistiques.

Résumé

Cette étude de cas tente de positionner les *documents Yaddo* dans le contexte des silences archivistiques et d'explorer l'impact de l'histoire orale sur les documents archivistiques. L'auteur s'inspire de son expérience personnelle d'archiviste ayant manipulé du matériel Yaddo et de son expérience à guider l'histoire orale de personnes liées au domaine Yaddo. Ce document s'appuie sur le travail d'historiens publics et des projets d'histoire orale du National Park Service comme moyen de faire valoir l'histoire orale pour former des récits historiques.

2. Aboriginal and Torres Strait Islander Library Information and Resource Network (ATSILIRN) Inc. «ATSILIRN protocols for libraries, archives and information services », 2012. <http://atsilirn.aiatsis.gov.au/docs/ProtocolBrochure2012.pdf>

Mots-clés : protocoles, services d'information, mobilisation communautaire

Thèse

Les ATSILIRN Protocols ont été créés en 1995 (et mis à jour en 2012) par l'Australian Library and Information Association (ALIA) et endossés par la suite par l'Aboriginal and Torres Strait Islander Library, Information and Resources Network (ATSILIRN). Selon le site Web ATSILIRN, les 'Protocols' (Protocoles) représentent un recueil de pratiques exemplaires qui doivent être interprétées et appliquées dans le contexte de la mission, des collections et de la communauté de clients de chaque organisation. Ils soutiennent l'interaction appropriée sur le plan culturel avec les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres des communautés que desservent les organisations, et guident la manipulation des

documents concernant les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres.

Résumé

Les Protocoles :

- reconnaissent les droits moraux des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres comme propriétaires de leur savoir;
- abordent d'autres questions importantes liées au contenu et aux perspectives des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres dans le matériel documentaire, les supports et la propriété culturelle traditionnelle;
- abordent l'accès aux bibliothèques, archives et ressources documentaires par les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres;
- encouragent l'intervention et la participation des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres dans la gouvernance et le fonctionnement des bibliothèques, archives et services d'information; et
- préconisent une représentation adéquate des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres et de leurs cultures dans les bibliothèques, archives et services d'information. »

Les Protocoles abordent directement ces 12 domaines de pratique :

1. Gouvernance et gestion
2. Contenu et perspectives
3. Propriété intellectuelle
4. Facilité d'accès et utilisation
5. Description et classement
6. Matériel secret, sacré ou sensible
7. Matériel offensant
8. Dotation en personnel
9. Développement d'une pratique professionnelle
10. Sensibilisation aux Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres et à leurs enjeux
11. Reproduction et rapatriement des documents des communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres
12. L'environnement numérique

Chaque thème est accompagné d'un énoncé de pratique suivi d'activités recommandées à l'appui de cet énoncé de pratique.

Les Protocoles ATSLIRN identifient également ce qu'ils ne sont pas. Ils ne sont ni prescriptifs ni définitifs, mais représentent plutôt un point de départ afin de faciliter la résolution de problèmes pour le professionnel de l'information. Les Protocoles ne cherchent pas non plus à promouvoir la censure de documents qui sont maintenant réputés être offensants. Ces documents doivent toujours être interprétés dans leur contexte historique et être décrits comme tels.

3. Anderson, Jane. « Access and Control of Aboriginal Knowledge in Libraries and Archives: Property and Future Use.” In *Proceedings, Correcting Course: Rebalancing Copyright for Libraries in the National and International Arena*, 1–36. New York: American Library Association, The MacArthur Foundation, and Columbia University, 2005.

http://ccnmtl.columbia.edu/projects/alaconf2005/paper_anderson.pdf.

Mots-clés : droit(s) d’auteur, Savoir autochtone (aborigène), accès, contrôle, propriété, Aborigènes australiens, propriété intellectuelle

Thèse

Ce document présente la position du savoir autochtone (aborigène) dans la réglementation sur la propriété intellectuelle, en ayant recours à des études de cas d’institutions d’acquisition australiennes, et présente des conclusions sur le rééquilibrage des droits d’auteur pour les Aborigènes.

Points saillants

- Les lois en matière de propriété intellectuelle peuvent être perçues comme étant foncièrement des outils gouvernementaux à des fins de marketing. Un mouvement se développe pour reconnaître le savoir et les pratiques autochtones (aborigènes) par le truchement d’un régime de droit de propriété. Dans ces marchés, la position du savoir autochtone (aborigène) est préoccupante, car la réglementation ne semble pas accorder d’importance aux questions d’intégrité et de préservation autochtones (aborigènes) qui, selon certains, peuvent s’appliquer davantage aux communautés autochtones (aborigènes) qu’aux relations avec le marché. Mais les discussions au sujet du savoir autochtone (aborigène) en font un produit, quelque chose de valeur, quelque chose qui peut être à valeur ajoutée, échangé, commercialisé, approprié et exploité.
- On a tendance à percevoir le savoir autochtone (aborigène) comme étant foncièrement différent d’autres types de savoir. Ce processus de construction comporte certes des connotations de romantisme vieilli des peuples autochtones (aborigènes). Cet accent répandu sur le caractère « traditionnel » du savoir autochtone encourage une perception de différences incompatibles entre le savoir autochtone (aborigène) et le savoir occidental. L’utilisation du terme ‘traditionnel’ empêche d’apprécier le dynamisme des modes de savoir autochtones (aborigènes) : les fixer dans le temps, dans le passé, même s’ils continuent d’évoluer, contribue à entraver la pratique autochtone (aborigène) contemporaine. Lorsque nous évoquons une altérité mystérieuse ou une différence radicale en ce qui a trait aux cultures autochtones (aborigènes), nous risquons de reproduire les préjugés qui présument que les peuples autochtones (aborigènes) et leurs pratiques sont foncièrement inférieurs. Ce qui est potentiellement déstabilisant pour le savoir autochtone dans la propriété intellectuelle est de s’en remettre aux notions de « culture traditionnelle » qui évoque des notions romantisées des cultures, expériences et communautés autochtones (aborigènes).
- De nombreuses bibliothèques et archives répondent directement aux demandes des peuples autochtones (aborigènes) en ce qui a trait à la gestion de l’accès au matériel autochtone

(aborigène) par des personnes et comment cela se fait. En Australie, AIATSIS et l’Australian Museum ont été des pionniers relativement aux manières de traiter ces questions éthiques, en procédant à des consultations pour déterminer des conditions d’accès adéquates, ainsi que les attestations culturelles liées à l’utilisation du matériel. Dans certains, les processus contreviennent aux notions d’utilisation équitable et du domaine public, mais l’institution prend une décision ponctuelle, qui s’appuie sur des considérations éthiques eu égard au processus de rééquilibrage des droits d’accès et de contrôle des peuples autochtones (aborigènes).

- Les institutions doivent maintenir un équilibre délicat entre les titulaires de droit(s) d’auteur et les utilisateurs de matériel dans des contextes aggravés par les passés coloniaux et les politiques postcoloniales. Les institutions peuvent choisir d’être respectueuses et d’adopter des protocoles qui reconnaissent des droits différents qui ne sont pas forcément juridiques.

Résumé

Le Dr Anderson était chercheur invité du Smithsonian à l’Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islanders Studies. Ce document a été rédigé il y a plus de dix ans, lorsque le développement de l’utilisation de protocoles portant sur l’accès et la propriété autochtones (aborigènes) et culturels était tout nouveau. Le groupe de recherche a trouvé ce document intéressant parce que, malgré les différences existant entre la loi canadienne sur les droits d’auteur et la loi australienne, bon nombre des principes et enjeux soulevés dans ce document s’appliquent à la réalité canadienne.

4. Australian Library and Information Association. « Libraries and information services and Indigenous peoples. » <https://www.alia.org.au/about-alia/policies-standards-and-guidelines/libraries-and-information-services-and-indigenous-peoples>

Mots-clés : énoncé de position, services d’information

Thèse

ALIA joue un rôle névralgique dans la réconciliation ainsi que le soutien et l’amélioration des services d’information dispensés aux peuples autochtones (aborigènes).

Points saillants

La *mission de l’ALIA* consiste notamment à :

- Promouvoir la libre circulation de l’information et des idées à toute la société australienne
- Promouvoir et améliorer les services de bibliothèques et d’agences d’information
- Garantir une norme élevée de personnel

Le *principe de l’ALIA* précise : « Dans leur poursuite des objectifs de la libre circulation de l’information, les bibliothèques et les services d’information doivent mobiliser les clients autochtones (aborigènes), régler les questions associées au savoir autochtone, et composer avec les expériences et priorités des Australiens aborigènes. » (p.1)

L'énoncé de l'ALIA reconnaît :

- le rôle que les bibliothèques ont à jouer dans le processus de réconciliation;
- la participation des peuples aborigènes dans la planification et la prise de décision des bibliothèques et des services d'information;
- l'engagement à promouvoir la participation des peuples aborigènes.

L'énoncé contient quatre grands domaines que doivent aborder les « bibliothèques et le secteur des services d'information lorsqu'ils dispensent des services aux peuples aborigènes et gèrent l'information concernant les cultures et les communautés aborigènes. » (p.2)

1. Les peuples aborigènes doivent participer à la prise de décisions et aux processus de formulation de politiques... ainsi que dans la gouvernance et l'exploitation des bibliothèques et des services d'information.
2. Prestation et gestion de ressources d'information, et prestation de services qui reconnaissent la diversité culturelle; des décisions appropriées sur le plan culturel doivent être prises pour toutes les questions relatives à l'accès à l'information et à la prestation de services.
3. Pour assurer l'équité en matière d'emploi, les Aborigènes doivent avoir accès à des perspectives d'emploi à tous les échelons et dans tous les domaines des services de bibliothèque et d'information; ainsi qu'à des occasions d'apprentissage et de formation.
4. Des programmes de sensibilisation interculturelle doivent être élaborés avec les communautés aborigènes locales et être mis en place de manière à favoriser un apprentissage réciproque.

5. Australian Society of Archivists, « Policy Statement on Archival Services and Aboriginal and Torres Strait Islander Peoples. » <http://www.archivists.org.au/documents/item/32>

Mots-clés : réconciliation, sensibilité culturelle, accès, participation active, programmes de sensibilisation interculturelle

Points saillants

- Les archivistes ont un rôle névralgique à jouer pour faciliter le processus de réconciliation en Australie, d'autant plus que de nombreux documents d'archives peuvent potentiellement faciliter ou entraver le processus de réconciliation.
- La plupart des documents n'ont pas été créés par des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres, mais ils peuvent contenir de l'information qui est sacrée pour eux. Par conséquent, « les archivistes doivent y être sensibles et mettre en place des politiques d'accès qui prennent en compte les préoccupations et les droits moraux des Aborigènes. »
- Les documents d'archives contiennent de l'information concernant les coutumes, traditions et généalogies aborigènes, l'expérience de l'invasion européenne et l'imposition de lois et de systèmes administratifs étrangers. Une grande partie de cette information a disparu de la tradition orale et de la mémoire des Aborigènes, et il est de la responsabilité des archivistes

d'aider les Aborigènes à se prévaloir de ces documents et services archivistiques. Les archivistes doivent donc concevoir et mettre en place des environnements de service, systèmes, routines, instruments de recherche et matériel promotionnel qui facilitent un accès approprié à de tels documents, et ce de manière appropriée sur le plan culturel et dans un contexte accueillant et détendu.

- On ne peut parvenir à établir ce genre d'accès qu'après avoir noué des relations significatives avec les communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres, c.-à-d. « en instaurant des mécanismes de consultation et de liaison appropriés et en facilitant la participation active des Aborigènes dans les processus de planification et de prise de décisions archivistiques internes des institutions d'archives à divers niveaux. »
- Les archives doivent embaucher, former et éduquer du personnel aborigène et insulaire du détroit de Torres, et l'aider à poursuivre des carrières en archivistique.
- Des programmes de sensibilisation interculturelle doivent être mis en place afin de promouvoir une appréciation de la diversité des communautés et cultures des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torres.

6. Bailkin, Jordanna. « Where Did the Empire Go? Archives and Decolonization in Britain. » *American Historical Review* (2015): 884–99.

Mots-clés : décolonisation, Royaume-Uni, accès aux archives, histoire sociale, empire, État providence

Thèse

Ce document décrit où se trouvent les « archives de décolonisation » au Royaume-Uni, ce que sont ces documents d'archives et les problèmes d'accès connexes.

Points saillants

- Considérer la décolonisation comme événement archivistique peut enrichir notre compréhension de ses histoires diverses et souligner sa nouvelle multidimensionnalité.
- Les politiques d'accès aux archives ont façonné la manière dont a été définie la décolonisation (comme processus diplomatique plutôt que social), ainsi que l'endroit où elle a eu lieu (outremer plutôt qu'en Grande-Bretagne) et qui s'y intéressait (les décideurs politiques plutôt que les citoyens ordinaires).
- Les archives de la décolonisation existent dans les documents produits par l'État providence.

Résumé

L'article de Madame Bailkin est relativement récent et elle se reporte à de la recherche primaire menée par les UK National Archives. Malgré sa 'saveur' britannique, cet article est utile car il semble refléter l'expérience de la décolonisation au Canada, à savoir comme événement social plutôt que politique. Sa théorie que les archives documentant la décolonisation se trouvent dans les documents de bien-être

produits par les gouvernements postcoloniaux pourrait s'appliquer au contexte canadien (p. ex., documents de santé, sécurité sociale, prestations, pensions, éducation, logement).

7. Bastian, Jeannette A. « Flowers for Homestead. » *American Archivist* 72, no. 2 (March 2, 2016): 113–32.

Mots-clés : mémoire

Thèse

Ce document aborde cette question en analysant la trajectoire de la mémoire d'un événement bien connu de l'histoire américaine, soit la Grève de Homestead de 1892.

Points saillants

- Se reporter à la Grève de Homestead signifie non seulement se souvenir de l'événement même mais, surtout, des idéologies qui sous-tendent cet événement.
- En analysant et en documentant l'interaction entre la mémoire et les archives, les archivistes peuvent faire de la mémoire collective un aspect tangible, transparent et précieux de leur travail, et ajouter ainsi de la valeur aux produits archivistiques.
- La distinction qu'a fait Halbwachs entre l'histoire et la mémoire a articulé un dilemme académique qui a valu jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Les historiens s'acharnaient à traiter l'histoire et la mémoire comme entités distinctes, qui s'opposaient à la réconciliation de preuve traditionnelle des sources primaires de l'histoire avec l'ambiguïté de la mémoire.
- La mémoire offrait un moyen de comprendre, d'étudier et d'expliquer ces événements traumatiques assortis de nombreuses histoires, de manières significatives et interreliées.
- Les archivistes, beaucoup plus que les historiens, devraient étudier la mémoire non seulement pour considérer leur propre rôle dans le processus de la mémoire, mais pour reconnaître l'importance continue des documents dont ils ont la garde.
- Nulle mémoire collective n'est complète sans contre-mémoire.
- En reconnaissance du caractère fluide de la mémoire, les instruments de recherche seraient ouverts afin de pouvoir accommoder de nouvelles mémoires.

Résumé

Bien qu'un seul événement soit mis en avant, l'article offre un argument de poids pour la contre-mémoire. La séparation de l'histoire et de la mémoire est intéressante à explorer. Et l'importance des nouvelles mémoires est aussi valable.

8. Bastian, Jeannette A. « The Records of Memory, the Archives of Identity: Celebrations, Texts and Archival Sensibilities. » *Archival Science* 13, no. 2 (July 8, 2012): 121–31.

Mots-clés : culture, culturel, postcolonial, archives communautaires, mémoire, identité, célébrations

Thèse

L'accent est davantage sur la question plus fondamentale de trouver les expressions culturelles dans une vaste gamme de documents et d'archives.

Points saillants

- En explorant ces célébrations culturelles — des traditions populaires ancrées dans l'identité communautaire — nous découvrons le cœur même de la communauté.
- Si les expressions culturelles sont des documents, comment peuvent-elles être intégrées et subsumées de manière légitime et transparente dans une archive? Et plus important encore, quel type de cadre archivistique accommodera ces expressions culturelles qui se manifestent souvent dans des formes qui ne sont pas généralement reconnues comme étant archivistiques? Une archive est déjà un site reconnu de discours politique et social; n'est-elle pas aussi un site de discours culturel?
- Les archivistes ont poussé contre ces modèles en expérimentant aux frontières de la théorie archivistique et en redéfinissant les relations existant entre les archives et la société.
- En recherchant une structure appropriée pour le discours culturel dans la documentation archivistique et académique, l'expression « archives postcoloniales » revenait souvent. Inventée par des universitaires plutôt que des archivistes comme corollaire de la théorie postcoloniale, l'expression « archives postcoloniales » est foncièrement politique, une métaphore pour les contre-histoires.
- Peut-on présumer que si les archives coloniales ne contiennent que les documents impérialistes d'un passé peu reluisant, les archives postcoloniales ne contiennent que les expressions autochtones d'un avenir plus équitable? Les histoires et contre-histoires sont-elles séparées et distinctes? Une compréhension archivistique plus précise d'une archive postcoloniale pourrait déterminer s'il s'agit non seulement d'une zone intellectuelle appropriée mais d'une zone archivistique légitime, un endroit adéquat pour les archives culturelles.
- Une archive postcoloniale peut également être un dépôt réel créé après la colonisation – comme c'était d'ailleurs le cas durant les années 1960 et 1970 – comme efforts de la part des gouvernements postcoloniaux d'insuffler de la fierté dans le patrimoine national et de sensibiliser les gens à leur propre histoire.
- L'archive culturelle n'est pas un espace physique différent, une nouvelle archive. Elle fait plutôt partie du continuum archivistique dans lequel les archivistes évoluent déjà.

Résumé

Est-ce que nous tentons encore de justifier les traditions populaires comme forme légitime de mémoire? C'est un bon article pour examiner où se trouvait la communauté archivistique dans le passé, mais il faut utiliser cet article comme renforcement plutôt que d'offrir le même argument.

9. Bastian, Jeannette A. « 'Play Mas': Carnival in the Archives and the Archives in Carnival: Records and Community Identity in the US Virgin Islands. » *Archival Science* 9, no. 1 (October 24, 2009): 113–25.

Mots-clés : Carnaval, archives, îles Vierges, performance, document communautaire, culture de mémoire

Thèse

Ce document examine le carnaval comme archive culturelle. Le carnaval, qui est une tradition annuelle dans de nombreuses îles des Caraïbes, a été créé par des Africains esclaves et libres comme contre-récit des festivals des colonisateurs. Il explore l'essence des spectacles culturels et préconise leur considération comme archives intégrées.

Points saillants

- Les structures dynamiques des communautés et la complexité de leurs expressions culturelles incitent les archivistes à déborder de la pratique traditionnelle et à adopter de nouvelles façons de voir et de comprendre les documents.
- Mais si les archivistes désirent considérer des mécanismes par lesquels leur profession peut informer et faciliter l'accès aux cultures et communautés, aux traditions, et au folklore qui sont en marge des dossiers et serveurs conventionnels de leur pratique, ils doivent être disposés à intervenir activement dans les façons dont les concepts archivistiques peuvent éclaircir la vaste gamme d'expressions humaines.
- Bien qu'il soit évident que toutes les archives soient foncièrement culturelles de par leur nature, j'avance que certaines manifestations culturelles sont tellement complexes, évocatrices et si délimitées, qu'elles contiennent une foule d'information critique sur la société qui les a créées.
- Le carnaval représente ce genre d'archive culturelle vivante.
- Comme tous les spectacles culturels, le carnaval n'est pas statique : il est constamment réinterprété et réimaginé.
- Bien que le contenu du carnaval ne puisse être qualifié de fixe comme l'entend un document traditionnel, il pourrait considérer l'être de manière conceptuelle. Il est certes 'fixe' dans la mentalité de la société qui le crée.
- La reconnaissance de ce processus évolutif d'un événement culturel signifie donc que sa documentation est aussi un processus continu et organique. Comme une archive.

Résumé

Est-ce que nous tentons encore de justifier les traditions populaires comme forme légitime de mémoire? Comme l'autre article de Madame Bastian, ceci devrait peut-être être utilisé comme composante de base.

10. Brascoupé, Simon et Howard Mann. *Guide communautaire de protection des connaissances autochtones*. Éditrice : Edwinna von Baeyer. Ottawa : Direction de la recherche et de l'analyse, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 2001.

Mots-clés : savoir traditionnel, préservation, projet communautaire, consultation, guide

Résumé

Ce guide étape par étape aide les membres de communautés à mettre sur pied des programmes adéquats pour préserver le savoir traditionnel : de la consultation avec les aînés/sages, jusqu'à l'obtention de l'approbation du conseil de bande pour élaborer un 'plan stratégique'. Après chaque étape, on peut remplir un formulaire pour consigner des notes et documenter ce qui a été fait. Cet article aborde aussi les répercussions juridiques de cette protection, et contient une annexe portant sur les droits de propriété intellectuelle ainsi qu'un glossaire de termes juridiques. L'information est davantage reliée au 'savoir traditionnel' qu'aux documents administratifs. Une page est également consacrée aux communautés inuites.

11. Brothman, Brien. « The Past That Archives Keep: Memory, History, and the Preservation of Archival Records. » *Archivaria* 51 (2001): 48–80.

Mots-clés : mémoire, préservation de documents, usages du passé

Thèse

Cet article présente le passé documentaire comme une forme de mémoire. Il tente de souligner les aspects conceptuels, organisationnels et technologiques de la tenue de documents axés sur la mémoire que devraient connaître les archivistes.

Points saillants

- Le continuum documentaire peut être interprété de manière à concevoir des modèles de mémoire et à soutenir les missions archivistiques.
- Le cadrage des documents comme artefacts de mémoire (par opposition à des artefacts juridiques et probants) présente de nombreuses possibilités de croissance pour l'archivistique.

Résumé

Cet article de type théorique repose sur les compréhensions historiques, géographiques et philosophiques du temps et de la mémoire. L'article explore les différences entre la mémoire et l'histoire, et l'impact de l'intervention des archivistes sur l'interprétation de ces notions.

Brothman préconise une refonte du rôle que jouent les archivistes dans la construction de la mémoire sociale et organisationnelle. Il suggère qu'en repositionnant les archives, la mémoire et leur relation avec le temps, il est possible d'appliquer les archives aux préoccupations contemporaines et à l'investissement organisationnel. En définitive, Brothman conclut que « la mémoire n'est pas un endroit,

mais un processus » qui est directement lié au rôle que jouent les archivistes pour façonner l'information de manière à ce qu'on puisse l'utiliser aujourd'hui.

12. Byrne, Alex. « Digitising and handling Indigenous cultural resources in libraries, archives and museums. » Document présenté à la conférence Mémoire du monde de l'UNESCO, Canberra, Australie. Février 2008.

Mots-clés : mémoire communautaire, culture intangible, conservation, Australie

Points saillants

- Les artefacts et documents autochtones tangibles sont indissociables des souvenirs et de l'expression culturelle intangibles.
- La plupart des objets tangibles conservés dans des dépôts culturels ont été créés par des personnes n'appartenant pas à des communautés autochtones. Les systèmes de conservation, d'exposition et d'accès à la propriété culturelle fonctionnent dans des pratiques professionnelles issues principalement de systèmes de savoir non autochtones.
- La numérisation comporte de nombreux avantages pour la propriété culturelle autochtone, notamment la capacité d'annoter ou de commenter des documents existants.
- Les pratiques des bibliothèques, musées et archives commencent à adopter des modèles de respect mutuel. Les *Aboriginal and Torres Strait Protocols for Libraries, Archives and Information Services* ont fourni un cadre important pour les institutions.

Résumé

Les pratiques traditionnelles des archives, bibliothèques et musées sont souvent incapables de jumeler l'importance culturelle intangible d'artefacts et de documents à des objets tangibles correspondants. Les documents concernant la culture autochtone proviennent essentiellement de pionniers étrangers aux systèmes de savoir autochtone et l'information erronée est naturellement transférée aux archives, bibliothèques et musées qui ont des pratiques professionnelles particulières basées sur l'habitus non autochtone. La numérisation permet aux communautés autochtones d'annoter et de rectifier l'information erronée, mais les institutions hésitent cependant à numériser en raison de questions de propriété culturelle qui sont parfois réellement complexes. Les Protocoles ont beaucoup aidé les institutions à aborder la manipulation, le stockage et l'accès respectueux du matériel autochtone, mais ils doivent être actualisés pour faciliter la numérisation.

Cette présentation à la conférence de 2008 est vieillie, les Protocoles australiens ayant été mis à jour depuis car la numérisation a beaucoup progressé au cours de la dernière décennie. Mais les questions liées à la pratique professionnelle et à la capacité de pouvoir intégrer respectueusement les systèmes de savoir autochtone présentent toujours des difficultés en archivistique.

13. Carter, Rodney G.S. « Of Things Said and Unsaid: Power, Archival Silences, and Power in Silence. » *Archivaria* 61 (July 26, 2006) : 215–33. <http://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12541>

Mots-clés : silence archivistique, marginalisation, dynamique du/de pouvoir, voix marginalisées

Thèse

Cet article avance que les silences archivistiques découlent directement de relations de pouvoir et représentent une marginalisation intentionnelle de groupes dans les documents archivistiques.

Points saillants

- Les archives sont des espaces de pouvoir. Les voix et les documents enregistrés dans les archives reflètent la dynamique de pouvoir historique et contemporaine de la société.
- Les silences archivistiques peuvent être contestés et les écarts dans les documents d'archives peuvent être comblés grâce au travail soigneux des professionnels de l'archivistique.
- Les archivistes doivent être conscient de l'utilisation intentionnelle du silence par les groupes marginalisés. Le silence peut représenter une façon de subvertir et de saper les pratiques de tenue de documents traditionnelles.

Résumé

Le travail de Carter représente un des éléments fondamentaux des silences archivistiques et de la dynamique du pouvoir archivistique. Dans cet article, Carter aborde le déni d'espace archivistique de longue date pour les documents de communautés marginalisées par les méthodes de tenue de documents traditionnelles. Les silences archivistiques constituent une forme de violence archivistique, et reflètent souvent une marginalisation sociétale et étatique plus étendue.

Les silences archivistiques mettent en péril la mémoire sociétale et les compréhensions culturelles élargies du passé. Carter avance que l'appellation de silence archivistique représente une manière de contourner les écarts dans les documents archivistiques. Il conclut cependant que les archivistes ne doivent pas présumer que tous les groupes marginalisés désirent être documentés dans des documents d'archives.

14. Caswell, Michelle. « Inventing New Archival Imaginaries: Theoretical Foundations for Identity-Based Community Archives. » In *Identity Palimpsests: Archiving Ethnicity in the U.S. and Canada*. Edited by Dominique Daniel and Amalia S. Levi. Sacramento: Litwin Books, 2014.

Mots-clés : théorie, théorie postcoloniale, mondialisation, essentialisme stratégique, portrait mémoriel, imaginaires archivistiques, identité

Thèse

Trois concepts théoriques, à savoir ceux d'essentialisme stratégique, de portrait mémoriel et d'imaginaire archivistique, informent la création d'archives communautaires basées sur l'identité, alors que la collecte de telles archives vise à récupérer les histoires marginalisées et à réimaginer les trajectoires futures du passé. (p.37).

Points saillants

Cet article décrit comment ces trois constructions théoriques sous-tendent la pratique archivistique communautaire :

- **Essentialisme stratégique** – dans un contexte d'archives communautaires : explique comment nous pouvons créer des archives par des catégories d'identité tout en obtenant du matériel qui dénature les catégories elles-mêmes (p. 41). Cette construction, bien que compliquée à appliquer, reconnaît que les catégories d'identité sont souvent créées socialement par les personnes au pouvoir afin de marginaliser ceux qui font partie de ces catégories, tout en tirant parti de ces catégories « fabriquées » pour organiser à des fins (souvent politiques) communes (p.41). L'application de cette théorie encourage les archives à remettre en question les catégories descriptives préexistantes, favorise les "pratiques descriptives créatives et centrées sur la communauté" (p. 41) et permet aux archives de " revendiquer simultanément des histoires marginalisées et de dénaturer, contextualiser et historiciser les catégories dans lesquelles elles sont récupérées " (p. 44).
- **Portrait mémoriel** – les archives numériques permettent aux individus de communiquer des souvenirs, de créer des souvenirs, et pour les individus et les communautés de contester ces mémoires collectives une fois qu'elles ont été créées. (p.45) Les archives communautaires ne se heurtent pas à l'illusion de la neutralité comme de nombreuses autres archives institutionnelles. Elles peuvent dès lors se permettre de contester, renégocier et redéfinir la mémoire collective du passé de leurs communautés.
- **Imaginaires archivistes** – les archivistes communautaires font beaucoup plus que documenter une version plus diversifiée du passé d'après les identités contemporaines. Ils découvrent des histoires qui n'ont jamais été racontées, qui ont été ignorées ou mal interprétées. Et les communautés peuvent ainsi imaginer et réimaginer différentes trajectoires pour l'avenir (p.49).

En définitive, l'auteur préconise que les archivistes communautaires mobilisent leur pouvoir d'activités archivistiques pour créer des *imaginaires archivistes libérateurs* (similaires à une « description libératoire »). Pour ce faire, il faut utiliser des bribes de passé non seulement pour récupérer des histoires marginalisées, mais aussi pour bâtir des avenir plus équitables. (p.51)

15. Caswell, Michelle. « Toward a Survivor-Centered Approach to Records Documenting Human Rights Abuse: Lessons from Community Archives. » *Archival Science* no.14 (2014): 307–22.

<http://link.springer.com/article/10.1007/s10502-014-9220-6>

Mots-clés : droits de la personne, archives communautaires, intendance, participation

Thèse

Les cinq principaux principes des discours d'archives communautaires soutiennent une méthode axée sur les survivants pour la gestion de documents visant à documenter les violations des droits de la personne. Cette méthode peut s'appliquer aux archives, quelle que soit la nature de l'institution (c.-à-d. gouvernementale, sans but lucratif, etc.), et le résultat relie intrinsèquement le travail en matière de droits de la personne à la théorie et à la pratique archivistiques – si bien que les survivants de ces violations disposent d'une place centrale au sein de la théorie et de la pratique archivistiques.

Points saillants et résumé

Cet article propose un cadre théorique pour gérer les documents documentant les violations aux droits de la personne, en fonction de cinq grands principes issus des discours des archives communautaires :

- **Participation** – il sera souvent impossible d'obtenir un consensus de décision à l'échelle d'une communauté. Mais la mobilisation communautaire continue pour des activités telles que les rôles de leadership, les dialogues continus, la représentation aux conseils de gouvernance et de consultation, la participation à l'évaluation, la description, les politiques d'accès et potentiellement la formation des survivants/membres de la famille au travail archivistique (p.315). Des systèmes descriptifs pouvant accommoder la complexité de nombreux protocoles d'accès pour prendre en compte les différences d'attitudes des survivants sont aussi essentiels (p.315) [Exemples : Trust and Technology Project : Building Archival Systems from Indigenous Oral Memory – Australie] Il faut faire preuve de prudence, car la participation à des initiatives archivistiques pourrait aggraver le traumatisme. Mais si on est prudent et qu'un soutien est offert, la mobilisation communautaire peut s'ensuire et faciliter le processus de guérison (voir l'exemple australien).
- **Intendance partagée** – le matériel archivistique est perçu comme étant moins une propriété et davantage comme un bien culturel, que détiennent et dans lequel investissent conjointement les archives et la communauté d'origine (p.312); « accord d'intendance formel » en vertu duquel la communauté conserve le contrôle intellectuel du matériel, alors que le répertoire fournit de l'espace, de l'infrastructure et d'autres ressources; « post-institutionnalité »; les archives sont redevables à la communauté.
- **Activisme archivistique** – Les archivistes sont encouragés à assumer un rôle d'activiste, car la pratique archivistique au sein de la communauté demande l'enregistrement de documents axés sur les objectifs politiques axés sur les communautés. On s'éloigne de la notion d'objectivité et de neutralité archivistiques; le travail de mémoire est un outil de libération politique, un outil probant contre l'anéantissement historique et une analyse sociale qui omet de considérer les expériences d'individus de leurs propres points de vue (p.314)
- **Reflexivité** – Étant donné le contenu souvent perturbateur des documents, les archivistes doivent être conscients de la manière dont leur pratique influe sur leur propre bien-être physique et mental, et rechercher des réseaux de soutien [Exemple : Genocide Archive

Rwanda]. De plus, il est essentiel que les archivistes et les communautés assurent une évaluation continue pour que l'intendance soit réussie. Des mécanismes doivent être mis en place pour que les archivistes reçoivent la rétroaction de la communauté de manière formelle et régulière. Tout ceci demande des efforts, un engagement soutenu et la volonté de régler les disparités de pouvoir. (p.319)

- **Multiplicité** – Il faut s'efforcer de documenter une multiplicité de perspectives, même celles qui nous répugnent, afin de promouvoir une perspective plus complète du passé; les archivistes ne peuvent attendre passivement de recevoir des dons, et devraient s'impliquer dans la création / l'acquisition de nouveaux documents pour documenter l'expérience des communautés dans divers supports.

16. Caswell, Michelle, Marika Cifor, and Mario H. Ramirez. « 'To Suddenly Discover Yourself Existing': Uncovering the Affective Impact of Community Archives. » *American Archivist* 79 (Spring/ Summer 2016): 56-81.

Mots-clés : archives communautaires, annihilation symbolique, appartenance représentationnelle, impact, affect

Thèse

L'anéantissement symbolique d'une communauté peut être contré de manière efficace et significative en développant un sentiment d'appartenance représentationnelle par suite de la création d'archives communautaires.

Points saillants

- « **Anéantissement symbolique** » – « les manières dont les groupes minorisés sont ignorés, mal représentés ou dénigrés par les médias traditionnels » (terminologie des sciences médiatiques) (p.3)
- « L'anéantissement symbolique s'entend d'être un étranger perpétuel dont l'existence est présumée être impossible. En présence de cette absence, les communautés marginalisées ne peuvent se percevoir elles-mêmes ou leur place dans le monde. » (p.6)
- « **Appartenance représentationnelle** » – « manières dont les archives communautaires habilitent les personnes marginalisées par les médias traditionnels et les institutions de mémoire à avoir l'autonomie et le pouvoir d'établir, de donner suite et de réfléchir à leur présence de manières qui sont complexes, significatives, substantives et positives pour elles, et ce dans divers contextes symboliques. » (p.4)
- « ...les archives communautaires peuvent représenter des outils de grande valeur contre l'anéantissement symbolique en recueillant des documents historiques plus inclusifs, en utilisant du langage émique aux communautés pour décrire ces documents, et en créant des politiques de préservation et d'accès reflétant les valeurs de la communauté en question. » (p.8)

- **Archives communautaires comme protestation politique** : « ... c'est une tentative de saisir les méthodes selon lesquelles l'histoire a été écrite et de corriger ou modifier les histoires dominantes du passé. » (p.13)
- **Provenance** - expansion du concept de « provenance » pour inclure les descendants des sujets des documents, l'ethnicité, la « provenance parallèle ».

Résumé

Ce document présente un aperçu exhaustif du discours archivistique connexe et des études de cas, ainsi que des constats empiriques d'une étude qualitative semi-empirique et semi-structurée menée par les auteurs pour déterminer l'incidence des archives communautaires SAADA sur les clients de la communauté. La thèse présume que l'anéantissement symbolique de cette communauté dans les médias traditionnels peut être contré par l'habilitation créée par l'appartenance représentationnelle conférée par la mise en place et l'utilisation d'archives communautaires. La méthodologie d'entrevue a suivi les sept étapes recommandées par Alison Pickard, à savoir concevoir, interviewer, enregistrer, transcrire, analyser et vérifier. (p.20). Les constats ont été groupés sous trois grands thèmes : 1) avant la mise en place de SAADA, les répondants éprouvaient beaucoup de difficulté à trouver du contenu américain d'origine sud-asiatique dans les archives, ce qui s'est répercuté négativement sur le sens d'identité et leur sentiment d'appartenance à la société américaine; 2) tous les répondants ont éprouvé des sentiments affectifs personnels profonds ou des « moments transformationnels » lorsqu'ils ont découvert SAADA la première fois; et 3) le reflet de la diversité de la communauté américaine d'origine sud-asiatique ou « d'appartenance représentationnelle » de SAADA a su promouvoir des sentiments d'inclusion dans la communauté ethnique elle-même et la société en général. Les auteurs proposent un nouveau cadre théorique pour comprendre les niveaux de fonctionnement de l'appartenance représentationnelle dans les archives communautaires : 1) *niveau épistémologique* (« comment nous savons ce que nous savons ») – en recueillant du matériel qui documente l'histoire précédemment inconnue d'une communauté, les archives communautaires confirment « nous étions là »; 2) *niveau ontologique* – les archives communautaires permettent aux membres de se percevoir de nouvelles manières, ce qui confirme un sentiment de « je suis là »; 3) *niveau social* – les archives communautaires confirment aux membres « vous êtes ici chez vous ». Tous ensemble, ces trois niveaux d'impact soutiennent le concept « d'appartenance représentationnelle » des auteurs par le truchement des archives communautaires.

17. Christen, Kimberly. « Opening Archives: Respectful Repatriation, » *American Archivist* vol. 74, no.1 (2011) : 185–210

Mots-clés : rapatriement, domaine public, métadonnées, patrimoine culturel, savoir autochtone, rapatriement numérique

Thèse

Cette étude de cas examine un projet collaboratif de rapatriement numérique du matériel de patrimoine culturel des tribus du Plateau du Nord-Ouest du Pacifique.

Points saillants

- Les technologies numériques peuvent changer les pratiques de rapatriement.
- Les archivistes doivent être prudents pour diffuser du matériel dans le domaine public comme forme de rapatriement. L'accès doit être défini en fonction des décisions du groupe culturel concerné. Le domaine public ne convient pas aux modes de savoir autochtones.
- Établir des normes de métadonnées pour le matériel autochtone est un projet à long terme qui doit faire intervenir les Autochtones.

Résumé

L'auteure est anthropologue culturelle et ethnographe qui a commencé à travailler en archivistique. L'article décrit son travail auprès de la Mukurtu Wumpurrarni-Kari Archive, un projet numérique qui permet aux membres de la communauté de créer et de définir les conditions d'accès, et d'utiliser le contenu numérisé de leur patrimoine culturel. L'article analyse plus particulièrement l'utilisation de l'accès libre / de la publication dans le domaine public pour le rapatriement et la nécessité pour les archivistes de s'éloigner de l'accès libre général. Madame Christen préconise plutôt la prise de décisions axées sur la culture par les communautés autochtones concernées et discute de la logistique technique liée à la prise de décisions ponctuelles.

Cet article est passablement vieux car, au moment de sa rédaction, la plateforme logicielle était pour utilisation interne seulement. La Mukurtu Wumpurrarni-kari Archive a par la suite été le catalyseur du développement de la plateforme de source ouverte Mukurtu conçue pour les communautés autochtones.

18. Council of Australasian Archives and Records Authorities, « Policy 14 – Statement of Principle – Access to Records of Indigenous Australians Affected by Past Separation Policies »

<http://www.caara.org.au/index.php/policy-statements/statement-of-principle-access-to-records-of-indigenous-australians-affected-by-past-separation-policies/>

Mots-clés : accès, cadre de politiques

Thèse

Cet énoncé de principe a pour but « d'élaborer un cadre pour le renvoi de demandes de renseignements entre les institutions du Council of Federal, State and Territory Archives (COFSTA) au sujet des documents d'Australiens aborigènes touchés par les politiques de séparation gouvernementales. » Ce document porte directement sur le processus gouvernemental interne et appuie la politique gouvernementale; tout particulièrement la Recommandation 24 de *Bringing them Home: report of the National Inquiry into the Separation of Aboriginal and Torres Strait Islander Children from their Families*, ainsi que la *ASA Policy Statement on Archives Services and Aboriginal and Torres Strait Islander Peoples*.

Résumé

Les parties prenantes visées par la mise en œuvre de cet énoncé sont les Australiens aborigènes, les institutions COFSTA et l'Australian Society of Archivists Indigenous Issues Special Interest Group.

L'énoncé de principe repose sur le fait que les droits des aborigènes et insulaires du détroit de Torres doivent être respectés pour leurs cultures et que « les cultures et les peuples sont diversifiés, vitaux, vivants et évolutifs. »

Par le biais de cet énoncé de principe, les institutions COFSTA reconnaissent :

- La nécessité d'accorder de l'importance aux interrogations des peuples aborigènes touchés par les politiques de séparation de gouvernements antérieurs
- La nature sensible de nombreux documents touchant les peuples aborigènes
- Leur responsabilité de protéger cette sensibilité

Elles reconnaissent également les droits des Australiens aborigènes d'accéder aux documents qui les concernent, en :

- informant les peuples et communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres des documents que détient le gouvernement;
- consultant les aborigènes et insulaires du détroit de Torres au sujet des services;
- fournissant l'accès aux documents qui les concernent;
- protégeant la vie privée;
- se conformant aux protocoles culturels et/ou protocoles d'entente aborigènes reconnus ou négociés par les institutions membres;
- préservant les documents créés par le gouvernement au sujet de la culture aborigène et l'expérience individuelle pour les générations futures.

Pour démontrer leur engagement à l'égard de cet énoncé de principe, les institutions COFSTA établiront un cadre pour les demandes de renseignements qui 1) identifiera les employés qui y donneront suite; et 2) déterminera des procédures et politiques d'accès pour accéder aux documents et les procédures de mise en place des institutions de conservation. Les institutions COFSTA donneront aussi préséance aux demandes acheminées par d'autres institutions COFSTA au sujet des documents d'Australiens aborigènes touchés par les politiques de séparation antérieures du gouvernement. Ces demandes seront traitées de manière appropriée sur le plan culturel et feront en sorte que l'information sensible concernant les peuples aborigènes soit protégée par le cadre législatif et le contexte opérationnel de l'institution qui assure la garde des documents.

19. Courchene, Darren. « Anishinaabe Dibendaagoziwin (Propriété) and Ganawenindiwin (Protection) » Chapter 3 in *Indigenous notions of ownership and libraries, archives and museums*. Edited by Camille Callison, Loriene Roy and Gretchen Alice LeCheminant. Berlin, [Germany]: De Gruyter Saur, 2016. pp.40-55.

Mots-clés : Savoir autochtone, patrimoine culturel, loi, propriété intellectuelle, propriété, protection

Points saillants

- Le savoir traditionnel est transmis d'une génération à une autre et la propriété ne prend pas fin après un certain nombre d'années.
- La *Loi sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur* est une loi occidentale et ne protège pas la propriété associée au savoir traditionnel Anishinaabe.

Résumé

M. Courchene explique la 'notion du savoir traditionnel' ainsi que son approche et son contexte culturels. L'auteur décrit et explique les limitations de la *Loi sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur* en ce qui a trait à la protection et à la résolution du savoir traditionnel. Il met en lien la perspective / l'approche culturelle et l'approche juridique occidentale.

20. Evans, Joanne, Sue McKemmish, Elizabeth Daniels and Gavan McCarthy. « Self Determination and archival autonomy: advocating activism. » *Archival Science*: 15 (April 2015): 337-368.

Mots-clés : activisme archivistique, autonomie archivistique, archives participatives, droits de la personne, Australie

Thèse

Afin de relever le grand défi sociétal de l'autonomie archivistique pour les communautés, l'activisme archivistique doit devenir partie intégrante des mouvements sociaux locaux et mondiaux.

Points saillants

- Malgré des preuves de plus en plus nombreuses d'échecs systémiques dans la tenue de documents et la pratique archivistique, nous ne voyons pas de grande réforme dans ces cadres afin de résoudre les problèmes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.
- Définit « l'autonomie archivistique » comme la capacité pour les individus et les communautés de participer à la mémoire sociétale en utilisant leur propre voix, en participant activement à la tenue des documents, aux archives et aux buts de l'identité / de la mémoire.
- Les archives participatives possèdent un pouvoir unique de servir à la fois de processus et d'objet, afin d'habiliter les personnes et les groupes. Une transformation radicale s'impose pour que les droits multiples de documents soient respectés, reconnus, représentés et gérés.
- La reconnaissance des droits de cocréation des documents représente donc une étape nécessaire vers l'autonomie archivistique.

Résumé

L'article utilise des études de cas de tenue de documents et d'exigences archivistiques liées aux communautés australiennes oubliées pour explorer la nécessité de l'activisme archivistique à l'appui des

agendas des droits de la personne et de la justice sociale. Le document utilise un cadre de recherche critique ainsi que des comptes-rendus réfléchis de deux importants projets de recherche d'action participative. Les résultats attendus du projet « Trust and Technology » pour la transformation des politiques et pratiques n'ont cependant pas été largement retenus par les institutions d'archives. Le projet « Who Am I? » a développé une ressource Web collaborative pour quiconque recherche de l'information sur des Australiens dans les services de l'aide à l'enfance, y compris des ressources pour les responsables de la tenue des documents. Ces projets ont donné lieu à la proposition d'un [National Summit on the Archive and the Rights of the Child](#), considéré comme véhicule pour promouvoir la défense de droits et l'activisme archivistes et, ce faisant, des mesures transformatives visant à aborder les programmes connexes de justice sociale et de droits de la personne en Australie.

Cet article est important pour les méthodologies du GT-CVR, l'analyse d'études de cas et la planification future (sommet national) peuvent fournir des suggestions pour les recommandations du GT ou, peut-être, un suivi avec les auteurs comme première étape.

21. Flinn, Andrew, Mary Stevens, and Elizabeth Shepherd. « Whose Memories, Whose Archives? Independent Community Archives, Autonomy and the Mainstream. » *Archival Science* 9 (October 31, 2009): 71–86.

Mots-clés : archives communautaires indépendantes, histoire des Noirs, activisme, Royaume-Uni

Thèse

Ce document examine quatre archives communautaires britanniques afin d'explorer la nature de l'archivage communautaire, les pratiques exemplaires professionnelles en matière d'archives communautaires, ainsi que l'impact de ces archives.

Points saillants

- Définit les archives communautaires comme étant des collections recueillies par une communauté spécifique, et des archives sur lesquelles les membres de la communauté conservent un certain contrôle. La participation active est un facteur déterminant des archives communautaires.
- L'article cherche à reconnaître le rôle que peuvent jouer les archives communautaires dans la construction d'une identité sociale et communautaire.
- Les archives contiennent souvent beaucoup plus de matériel et de supports que des archives traditionnelles.

Résumé

L'établissement d'archives communautaires au Royaume-Uni est attribué au fait que l'on se soucie que les archives conventionnelles ne contiennent pas les documents de perspectives marginalisées. Les auteurs avancent que, dans de nombreux cas, la création d'une archive communautaire représente une

forme d'activisme visant à rééquilibrer les relations de pouvoir. Cet article milite en faveur du potentiel transformationnel des archives communautaires et de leur impact sur le maintien ou la récupération de l'identité communautaire.

Dans l'ensemble, il s'agit là d'une analyse réfléchie et bien rédigée de quatre archives communautaires distinctes du R.-U. Il compare des définitions professionnelles d'archives communautaires dans le monde, et contribue à la documentation grandissante sur les archives comme mesure d'activisme.

22. Fraser, Crystal and Zoe Todd. « Decolonial Sensibilities: Indigenous Research and Engaging with Archives in Contemporary Colonial Canada. » Disponible par l'entremise du site Web l'Internationale http://www.internationaleonline.org/research/decolonising_practices/54_decolonial_sensibilities_indigenous_research_and_engaging_with_archives_in_contemporary_colonial_canada

Mots-clés : décolonisation, accès, restriction, propriété, système colonial

Thèse

Dans les travaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la notion de réconciliation a soulevé de nouvelles questions au sujet « de l'accès, du contenu et de la propriété des documents historiques » concernant l'histoire et les séquelles du système des pensionnats indiens (SPI). Ils ont également mis en avant le contexte pionnier-colonial des archives d'État et des églises, qui présente des difficultés inhérentes pour les peuples autochtones lorsqu'ils désirent accéder aux archives documentant l'histoire du SPI. La décolonisation des archives présente plusieurs problèmes structureaux, notamment (sans toutefois s'y limiter) déterminer qui contrôle les archives et identifier les écarts et silences qui se trouvent dans les fonds actuels.

Résumé

Lorsqu'on identifie qui contrôle les divers types d'archives au pays, plusieurs grandes restrictions à l'accès aux fonds d'archives ont été identifiées. Par exemple, la *Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP) et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* imposent de longues périodes d'attente aux chercheurs qui demandent d'accéder à des documents qui sont (parfois) très censurés. D'autres types de restrictions visent des barrières géographiques, politiques et linguistiques qui empêchent les chercheurs d'accéder à des documents archivistiques pertinents. Les auteurs abordent aussi les questions de propriété de ce matériel, et remet spécifiquement en question la décision de Bibliothèque et Archives Canada de s'associer avec une société indépendante (à savoir Ancestry.ca) pour numériser les fonds de BAC sans avoir obtenu un consentement préalable et éclairé des familles qui sont concernées par cette information.

Les auteurs identifient ensuite une question fondamentale liée à la création de la plupart des documents archivistiques par des non-Autochtones du pays, ce qui a par la suite occasionné des lacunes dans le document historique « officiel », sur le plan de la documentation des vies et/ou expériences autochtones. Bien que l'application plus récente de méthodes poststructuralistes aux analyses

historiographiques ont favorisé une compréhension plus fluide et approfondie du passé par l'utilisation de la documentation actuelle, la plupart des chercheurs demeurent toujours « limités par la nature ouvertement tendancieuse et unilatérale des archives. »

Après avoir discuté diverses méthodologies axées sur la décolonisation, les auteurs admettent qu'il n'existe pas de méthode unique pour décoloniser ou 'd'autochtoniser' les archives... il faudra plutôt adopter des méthodes nuancées, réfléchies et contextuelles adaptées à des relations, lieux, histoires et réalités juridico-politiques spécifiques. » Les auteurs concluent en disant qu'au lieu de décoloniser les archives, les archivistes devraient appliquer une « sensibilité décoloniale... pour aborder les relations complexes existant entre les archives et les peuples autochtones », tout en reconnaissant que les espaces archivistiques ont toujours tenté de « légitimer la nation État en excluant les voix, corps, économies, histoires et structures socio-politiques autochtones. »

23. Gardiner, Gabrielle, Jemima McDonald, Alex Byrne and Kirsten Thorpe, « Respect, trust and engagement: creating an Australian indigenous data archive, » 76th IFLA General Conference and Assembly, 2010. (<https://www.ifla.org/past-wlic/2010/86-gardiner-en.pdf>)

Mots-clés : Australie, consultation, données, données de recherche

Thèse

Compte-rendu d'une archive de données de sciences sociales pour des données liées aux peuples aborigènes d'Australie, afin de répondre à un besoin de donner accès à des documents au sujet de personnes qui leur tiennent à cœur, tout en considérant la complexité et les exigences d'accès soigné.

Points saillants

- Les archives de données des aborigènes et insulaires du détroit de Torres contiennent une foule de document, dont de l'information visuelle, des enregistrements sonores et des données.
- Pour refléter la diversité dans les systèmes de savoir, des consultations sont menées pour garantir que l'accès et la gestion de chaque ensemble de données sont appropriés au contexte.
- Le « rapatriement » de documents concernant les peuples aborigènes et l'accès à ces documents par les Aborigènes représentent des priorités et des catalyseurs du projet.

Résumé

Cet article aborde l'Aboriginal and Torres Strait Islander Data Archive (ATSIDA), une archive numérique de données de sciences sociales concernant les peuples aborigènes de l'Australie. Ce système donne accès plus facilement à d'autres chercheurs aborigènes, tout en protégeant la vie privée, la confidentialité et d'autres restrictions d'accès. Ce système a été mis en place en 2008, et contient de l'information visuelle, des enregistrements sonores et des données portant sur une foule d'études.

Les auteurs reconnaissent que les concepts occidentaux de pratiques scientifiques de propriété intellectuelle, et d'autorité sont souvent en conflit avec les systèmes de savoir autochtone. Il existe une importante diversité dans les cultures des Australiens aborigènes, si bien que leurs perspectives ne peuvent être groupées facilement. C'est pourquoi il est important d'accepter la complexité et d'adopter une approche équilibrée. Le contexte est critique; une décision peut être appropriée dans une situation, et être inappropriée dans une autre. La consultation est essentielle pour qu'on fasse confiance au système.

Ce projet est, à de nombreux égards, similaire à d'autres projets d'archives de données mis en place dans le monde. Un des objectifs du projet consiste à soutenir la capacité de gestion de données des chercheurs, surtout les chercheurs plus nouveaux, car les attentes en matière de gestion des données de recherche deviennent de plus en plus strictes.

L'ATSIDA est également unique en ce qu'il se concentre sur le « rapatriement » des documents *concernant* les Aborigènes *pour* les Aborigènes. Cela comprend, par exemple, un ensemble d'images numérisées de peintures sur écorce et des enregistrements sonores, qui étaient inaccessibles à la communauté dont elles provenaient.

24. Garwood-Houng, Alana. « Tracking the ATSILIRN Protocols: Maintaining the Focus on Indigenous Library Issues, » 2015. Available via ResearchGate

https://www.researchgate.net/publication/266895242_TRACKING_THE_ATSILIRN_PROTOCOLS_MAINTAINING_THE_FOCUS_ON_INDIGENOUS_LIBRARY_ISSUES_TRACKING_THE_ATSILIRN_PROTOCOLS_MAINTAINING_THE_FOCUS_ON_INDIGENOUS_LIBRARY_ISSUES

Mots-clés : protocoles, examen, sur mesure (adaptable), représentation aborigène

Thèse

Les Protocoles ATSILIRN ont été créés en 1995 afin de guider les personnes qui : 1) avaient des livres et/ou des objets concernant les Aborigènes ou Insulaires du détroit de Torres dans leur collection; 2) avaient des Aborigènes ou Insulaires du détroit de Torres comme clients et/ou employés; et 3) avaient des clients intéressés à obtenir de l'information sur les Aborigènes ou Insulaires du détroit de Torres. Ces Protocoles ont été modifiés à plusieurs reprises et l'auteure présente les changements apportés jusqu'en 2008.

Points saillants

- **Protocoles de développement communautaire** : Lors d'une conférence de l'ATSILIRN de 2008, les participants ont travaillé sur un certain nombre de protocoles et les ont rendus plus pertinents pour les petites institutions, en discutant de questions telles que : qui devrait numériser le matériel aborigène, la préservation versus l'accès, et la consultation avant la numérisation.

- **Importance de la représentation** : Assurer une participation appropriée et active des Aborigènes à des organes de gouvernance et de consultation, y compris des conseils d'administration, conseils et comités.
- **Utilisation des Protocoles ATSILIRN** : « Le travail a été fait et continuera de se faire, au besoin, pour vous épargner du temps et de l'argent, et faire en sorte que vous n'ayez pas à commencer à zéro pour développer les vôtres... mais prenez soin de les citer. » (p.7)

Résumé

Au début, 11 titres avaient été retenus pour couvrir une foule de sujets, chaque titre étant ensuite réparti en points appropriés. Les titres originaux étaient :

- Contenu et perspectives
- Enjeux de propriété intellectuelle des Aborigènes ou Insulaires du détroit de Torres
- Facilité d'accès et utilisation
- Description et classement du matériel
- Matériel secret ou sacré
- Matériel offensant
- Gouvernance et gestion
- Dotation en personnel
- Éducation et formation pour une pratique professionnelle
- Sensibilisation aux Aborigènes ou Insulaires du détroit de Torres et à leurs enjeux
- Reproduction et rapatriement des documents des communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres

En 2004, un projet a été lancé « afin de déterminer si les Protocoles [demeuraient] une stratégie valable pour souligner les problèmes d'information aborigènes et faciliter leur résolution; identifier des problèmes potentiels qu'il serait bon d'inclure dans les Protocoles, et recueillir des commentaires professionnels sur la manière dont on pourrait les améliorer. » (p.4) Ce projet, mené par l'University of Technology Sydney Library et Jumbunna Indigenous House of Learning, s'intitulait *Mapping the Impact of the 1995 Aboriginal and Torres Strait Islander Protocols for Libraries, Archives and Information Services Project*. Les données ont été recueillies au moyen d'un sondage distribué à un vaste réseau de bibliothèques et d'archives, et à quelques musées. Les résultats ont indiqué que « les Protocoles représentaient une importante contribution à la littérature professionnelle et à la promotion des intérêts des Australiens aborigènes, et qu'ils devraient être renforcés. » (p.5) Ce même sondage a aussi souligné la nécessité de développer un nouveau protocole pour aborder « la numérisation et Internet. »

25. Ghaddar, J.J. « The Spectre in the Archive: Truth, Reconciliation, and Indigenous Archival Memory, » *Archivaria* 82 (Fall 2016): 3-26. <http://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/13579/14964>

Mots-clés

Décolonisation, colonialisme, Commission de vérité et réconciliation, réconciliation, propriété

Thèse

Revisiter le passé, reconnaître les torts historiques et s'en excuser, et réfléchir au racisme et au privilège ne représentent pas forcément des gestes de décolonisation.

Points saillants

- Une décolonisation véritable demande beaucoup plus que des gestes symboliques. Elle comprend le rapatriement des terres et l'abolition de formes contemporaines de structures coloniales.
- La confession et les excuses sont des faux-fuyants pour attaquer les iniquités structurelles. Dire qu'on se sent mal sous-entend qu'on se perçoit comme étant « bon ».
- L'impulsion des communautés autochtones de détruire les documents du Processus d'évaluation indépendant découle, en partie, de l'impératif de restreindre la capacité du gouvernement fédéral de s'ingérer davantage dans la culture autochtone.

Résumé

M^{me} Ghaddar examine les actions en justice liées à la CVR et les documents d'un point de vue de l'archivistique et des théories sur la race et le colonialisme. L'auteure cherche à donner au lecteur une compréhension plus poussée de la nature contestée des archives dans des contextes (néo)coloniaux. Elle avance que les institutions d'archives sont un site contesté de pouvoir et de silence, d'héritage et de déshéritement. Elle soutient que la confiance et la méfiance des pouvoirs coloniaux sont au cœur des différents liés à la propriété et à l'utilisation des documents d'archives par les peuples autochtones ou à leur sujet.

26. Gilliland, Anne J. « A Matter of Life and Death: A Critical Examination of the Role of Official Records and Archives in Supporting the Agency of the Forcibly Displaced, » *Journal of Critical Library and Information Studies* (2017). (<https://escholarship.org/uc/item/5787j3qd>)

Mots-clés : personnes déplacées, tenue de documents, réfugiés

Thèse

La structure et le genre de tenue officielle de documents desservent les besoins d'un groupe limité de personnes. Les autres, y compris les personnes déplacées, sont mal servis et adoptent donc d'autres formes de tenue de documents et de documentation. La discussion s'applique également dans d'autres contextes où la tenue officielle de documents ne répond pas aux besoins des 'clients'.

Points saillants

- Les personnes déplacées et les réfugiés ont des besoins uniques en tenue de documents et documentation.

- Lorsque les systèmes officiels de tenue de documents sont inadéquats, les personnes déplacées créent de nouvelles formes de documentation, et peuvent utiliser de la documentation fautive ou irrégulière.
- Les archivistes doivent prendre en compte les expériences des personnes déplacées dans leur travail, ainsi que celles d'autres personnes pour qui les systèmes officiels de tenue de documents sont inadéquats. Cela comprend des aspects des services, la description, voire l'acquisition / la sélection.

Résumé

Cet article aborde la relation existant entre les personnes déplacées et les réfugiés, et la tenue de documents. Il porte sur les documents officiels et la tenue personnelle de documents.

Les documents officiels, surtout ceux du gouvernement, sont utilisés de diverses manières durant la vie d'une personne. Ces systèmes de tenue de documents sont conçus pour décrire un certain type de personnes, et les personnes déplacées (notamment) sont très souvent mal desservies par la tenue officielle de documents. En 2015, il y avait au moins 65 millions de personnes déplacées dans le monde, une situation qui n'est ni négligeable ni temporaire.

Il faut de la documentation pour traverser des frontières, demander des prestations ou s'établir. Différentes juridictions exigent différents documents, et les personnes déplacées peuvent éprouver des difficultés à accéder à la documentation appropriée. La langue et forme écrite peuvent représenter des barrières. Les personnes déplacées peuvent également utiliser de faux documents ou des documents irréguliers pour survivre, ou encore par choix. Le refus de participer aux systèmes officiels de tenue de documents constitue aussi une forme de résistance. Les téléphones intelligents et les communications numériques sont maintenant couramment utilisés par des personnes déplacées pour, notamment, documenter leurs déplacements, partager et préserver des histoires.

Les archivistes devraient être conscients de ces préoccupations, et s'efforcer de soutenir les personnes déplacées et marginalisées. Ils peuvent offrir, par exemple, des services multilingues, un soutien à la recherche et pour trouver des copies de documents, ainsi qu'un soutien et la vérification de versions numériques de documents. Les interventions personnelles peuvent cependant être insuffisantes. L'auteur suggère qu'il est nécessaire de réorienter la théorie et les pratiques archivistiques pour tenir compte de tels cas. Les archives sont fréquemment axées sur leurs propres juridictions, et ne prennent pas suffisamment en compte la migration et la création de documents de types inhabituels.

27. Gilman, Isaac. « From Marginalization to Accessibility: Classification of Indigenous Materials. » *Faculty Scholarship PUL 6* (2006): 1–43.

Mots-clés : système de classement Autochtone, bibliothèque et science de l'information, catalogage, vocabulaire contrôlé

Thèse

Ce document examine deux systèmes de classement autochtones et propose des orientations pour l'organisation future du savoir autochtone. Ces deux systèmes sont le Maori Subject Headings (Nouvelle-Zélande) et le Brian Deer Classification (Canada).

Points saillants

- Au cours du dernier siècle, le matériel autochtone qui se trouve dans les bibliothèques occidentales était mal organisé et essentiellement inaccessible. Les préjugés culturels dans la création et le maintien des systèmes les plus couramment utilisés, notamment les Library of Congress Subject Headings, la Library of Congress Classification et la classification décimale de Dewey, font qu'il est difficile d'intégrer correctement la plupart des langues autochtones et de l'épistémologie autochtone. Ces systèmes sont inadéquats pour décrire le matériel autochtone et en faciliter l'accès.
- Malgré la méthodologie différente, la Brian Deer Classification et les Maori Subject Headings fournissent tous les deux des conseils utiles quant aux considérations à retenir pour développer des vocabulaires contrôlés pour le matériel autochtone.
- La Brian Deer Classification est un excellent outil pour les bibliothécaires des Premières Nations qui désirent organiser une collection modeste de matériel. À l'heure actuelle, le système Deer ne peut représenter l'épistémologie des Premières Nations à l'échelle nationale. Afin de pouvoir le faire, il faudrait solliciter la participation nationale des bibliothécaires, gardiens du savoir et universitaires des Premières Nations, pour apporter les changements nécessaires. Le système Deer est un très bon point de départ pour amorcer un dialogue sur l'élaboration d'une norme de classement élargie pour les Premières Nations.
- Les Maori Subject Headings (vedettes-matières maories) visent à refléter la pensée maorie que chaque mot ou article n'a de signification que lorsqu'il est juxtaposé à d'autres mots. Les vedettes-matières ont été conçues de manière à tenter de capturer ces relations et la hiérarchie relationnelle. On espère ardemment que leur utilisation contribuera à accroître l'accès au matériel maori, mais ce succès dépend du système de bibliothèque intégré de chaque bibliothèque (c.-à-d. la capacité du système de catalogage en ligne de représenter ces relations dans les vedettes-matières maories).
- L'intégrité d'un système autochtone dépend fortement de la participation des peuples autochtones à sa création.

Résumé

M. Gilman a rédigé ce document dans le cadre de sa thèse de maîtrise en Library and Information Studies auprès d'UBC. Le document est limité en ce qu'il ne cite que deux études de cas de systèmes de classement autochtones. Mais ils sont tous les deux très bien documentés et l'auteur souligne la pénurie d'Autochtones dans le domaine de la bibliothéconomie et de l'information. Le document mentionne également que les bibliothécaires doivent prendre en compte la nature de la collection où sera appliqué le système, afin de déterminer ce qui serait le plus approprié pour la collection en question – à savoir

considérer qui sont les usagers primaires (des Autochtones ou des non-Autochtones) et les questions d'accès (collection ouverte ou fermée, outils d'accès virtuels).

28. Grafton, Emily and Julia Peristerakis. « Decolonizing Museological Practices at the Canadian Museum for Human Rights » Chapter 15 in *Indigenous notions of ownership and libraries, archives and museums*. Edited by Camille Callison, Loriene Roy and Gretchen Alice LeCheminant.; Berlin, [Germany]: De Gruyter Saur, 2016. p.229-240.

Mots-clés : droits autochtones, colonialisme, appropriation, décoloniser, muséologie, consultation communautaire, société d'État

Résumé

'Ce chapitre est structuré autour des quatre pratiques de conservation de la décolonisation qui constitue la méthodologie de décolonisation du MCDP. Ces pratiques comprennent la mobilisation par le biais de la collaboration communautaire, l'inclusion de contenu autochtone dans chaque galerie, l'inclusion des perspectives du monde et des voix autochtones, et l'exposition des violations des droits autochtones comme histoire partagée par les Autochtones et les pionniers. Ces méthodologies sont issues des mesures qu'avait recommandées le Groupe de travail sur les musées et les Premières Nations pour instaurer des pratiques muséologiques de décolonisation dans de nombreux musées (Groupe de travail sur les musées et les Premières Nations 1992). Depuis leur publication, les théories et applications de ces pratiques ont continué d'évoluer, plusieurs d'entre elles ayant façonné notre propre méthodologie ainsi que celles d'autres musées déterminés à établir des relations respectueuses et collaboratives avec les Autochtones.'

29. Huvila, Isto. « Participatory Archive: Towards Decentralised Curation, Radical User Orientation and Broader Contextualisation of Records Management. » *Archival Science*, vol. 8, no. 1 (March 2008) : 15-36.

Mots-clés : archives numériques, archives participatives, études sur les usagers, orientation des usagers, wikis sémantiques

Thèse

En utilisant deux projets d'archives numériques comme études de cas, cet article examine les archives d'un point de vue de l'utilisation et de l'utilisateur, redéfinit ces interactions dans une perspective d'archive participative et propose ainsi de nouvelles méthodes de conservation décentralisée, une orientation radicale des usagers ainsi qu'une contextualisation plus étendue et approfondie des documents et de l'ensemble du processus archivistique.

Points saillants

- L'archivistique s'attendait traditionnellement à ce que les usagers sachent comment explorer les archives et obtenir l'information nécessaire dans les documents. Les études ont généralement mis l'accent sur les historiens comme usagers et sur une approche unique et unidirectionnelle à l'utilisation des documents.
- Les études sur l'utilisation et les usagers dans des contextes archivistiques ont essentiellement été de portée limitée parce qu'on s'attendait généralement à ce que les archivistes demeurent des médiateurs neutres et impartiaux des documents, et qu'on croyait que les documents eux-mêmes étaient des sources impartiales de preuves.
- D'un point de vue postmoderne, l'utilisation des documents est devenue polyvalente et bidirectionnelle. On encourage les usagers à s'engager et à s'impliquer par la technologie numérique (Web 2.0) dans la création de collections, les descriptions archivistiques, l'élargissement des valeurs des instruments de recherche, etc.
- Les changements dans la portée / le type d'utilisations et d'usagers traditionnels découlent probablement de changements survenus dans les pratiques de tenue de documents, l'accessibilité, le contenu, le volume, les méthodes de classement et d'évaluation, les besoins sociétaux, et tout particulièrement l'attente de la disponibilité numérique.
- La participation est automatiquement intégrée dans l'interaction des archives, archivistes et usagers, et cette participation fait en sorte que les archives et leurs fonds ne demeurent ni neutres ni entièrement transparents, et lesquels devraient être pris en considération et retenus en contexte.
- Une approche d'archive participative transpose les rôles, la responsabilité des documents et processus d'archives étant transférée aux contributeurs/usagers qui ont l'expertise voulue pour les différents éléments des documents et de leurs contextes, alors que le gestionnaire de l'information (archiviste ou gestionnaire de documents) qui a créé le dépôt d'archive que les contributeurs/usagers ont élargi, en assure le maintien de base et les aspects techniques, y compris l'hébergement, le fonctionnement, la préservation et la migration.
- L'approche de l'archive participative demande que l'information soit sous forme numérique et force une nouvelle approche aux processus et documents d'archives traditionnels, y compris la conservation décentralisée, une orientation élargie des usagers et une contextualisation plus étendue des documents et de leur gestion.
- En définitive, bien que les archivistes et les documents d'archives ne puissent jamais être parfaitement objectifs et impartiaux, « une archive participative favorise la transparence par la participation et non l'inverse. L'inclusion et une plus grande participation sont supposées révéler une diversité de motivations, points de vue, arguments et contre-arguments, ce qui *devient* la transparence lorsqu'on obtient une masse critique. » [p. 16 de 41 dans la version PDF mentionnée ci-haut]

Résumé

L'auteur explore les archives participatives de sa perspective de chef de deux projets d'archives numériques en Finlande (Saari Manor et Kajaani Castle). Les plateformes numériques ont été choisies pour ces deux projets, à l'issue d'analyses des exigences et de documents qualitatifs ayant révélé que la

numérisation des documents papier existant dans des endroits éloignés/dispersés pourraient améliorer l'accessibilité, accroître la sensibilisation aux documents historiques et faire en sorte que les documents de recherches en cours sur place puissent être plus accessibles. Étant donné le peu de ressources monétaires disponibles pour ces deux projets, et les difficultés de gestion à long terme et d'accessibilité, il a été déterminé qu'une archive participative serait plus pertinente. C'est de ce point de vue que l'auteur explore les nouvelles méthodes proposées pour la conservation décentralisée, une orientation radicale des usagers ainsi que la contextualisation des documents et de l'ensemble du processus archivistique.

La conservation décentralisée comporte des contributions aux ajouts de descriptions et de documents, ce qui permet aux archivistes/responsables des documents de partager ce travail avec les usagers qui, collectivement, connaissent beaucoup mieux les documents, contextes et utilisations que les professionnels des documents. Une orientation radicale des usagers contribue à la grande priorité des archives participatives, qui est l'usabilité et la repérabilité des documents, ce qui informe ensuite la préservation et l'évaluation telles que dirigées par les usagers. Enfin, la contextualisation des documents d'archives et des processus connexes bonifie les contextes des créateurs, conservateurs et usagers (y compris un suivi des modifications) pour les contextes archivistiques et organisationnels traditionnels, au-delà de la provenance. En bref, une archive participative permet d'élargir le contexte, d'accroître la participation et la collaboration, d'apporter des mises à jour opportunes, de fournir des descriptions et sémantiques plus riches, de rester souple et de s'adapter à de nouvelles orientations de recherche et constats, et réduire la fréquence du maintien administratif.

Bien que cet article date de quelques années, la méthode de l'archive participative continue de présenter des avantages uniques et ne semble pas avoir été largement adoptée. Le logiciel dont parle l'auteur est assurément obsolète, mais les critères de sélection retenus pour choisir la plateforme numérique la plus appropriée pour les deux projets pourraient vraisemblablement s'appliquer encore aujourd'hui.

30. Indigenous Heritage Section of the Australian Heritage Commission. *Ask First: A guide to respecting Indigenous heritage places and values.* Canberra, 2002.

Mots-clés : Australie, planification et développement, lieux patrimoniaux aborigènes, valeurs patrimoniales aborigènes, conservation, consultation, négociation

Thèse

Un guide pratique que peuvent utiliser les promoteurs immobiliers, urbanistes et usagers, professionnels du patrimoine culturel, chercheurs et autres personnes dont les travaux, projets ou activités envisagés pourraient avoir des répercussions sur les lieux et valeurs patrimoniaux aborigènes naturels et culturels en Australie. Ce guide fournit des étapes claires et des outils utiles pour comprendre, identifier et respecter le patrimoine aborigène sous toutes ses formes, ainsi que la

démarche à observer pour consulter et négocier avec les peuples aborigènes dont le patrimoine peut être touché afin de veiller à ce qu'il soit géré et utilisé de manière appropriée.

Points saillants

- Le guide a été conçu à l'intention d'une vaste gamme de groupes d'intérêts qui pourraient avoir un impact sur le patrimoine aborigène. Il complète d'autres lignes directrices publiées par l'Australian Heritage Commission ainsi que les lois protégeant les lieux patrimoniaux naturels et culturels aborigènes, et pourrait aussi être utilisé par les peuples aborigènes en concertation avec leurs propres protocoles de consultation interne.
- Une protection et conservation efficaces des lieux et valeurs patrimoniaux naturels et culturels, « sont importants pour préserver l'identité, la santé et le bien-être des peuples aborigènes. » (p. 5)
- Les peuples aborigènes ont des droits et des intérêts dans leur patrimoine, et pour parvenir à s'acquitter de leurs obligations envers ce patrimoine et en préserver la valeur, il est reconnu qu'ils sont la source primaire d'information sur sa valeur et sa conservation, qu'ils doivent participer et intervenir activement dans la prise de décisions, la planification et les processus qui influent sur ce patrimoine, et qu'ils doivent contrôler la propriété intellectuelle et d'autre information liées à ce patrimoine.
- Le guide précise qu'il faut d'abord que la nation aborigène appropriée détermine l'importance d'un lieu en conformité de sa culture, avant même que les parties ne puissent négocier une entente sur la gestion et l'utilisation de ce lieu et ces valeurs patrimoniales.
- Chaque communauté aborigène est unique. Il faut donc être diligent et prendre le temps de bien cerner les différences, de consulter et de négocier, et de garder toutes les parties prenantes informées.
- Les membres de l'équipe de projet doivent nouer des liens directs avec les nations aborigènes intéressées, et ne pas recourir à des consultants comme intermédiaires.
- Pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de la valeur du patrimoine naturel et culturel, et le préserver, il faut appliquer des pratiques de gestion patrimoniale aborigène pouvant inclure le maintien, la restauration, la suppression et/ou l'interprétation.

Résumé

Ce guide est un outil pratique étape par étape élaboré par la Indigenous Heritage Section de l'Australian Heritage Commission en consultation avec les membres d'un groupe de discussion aborigène. Il expose dès le début les buts et principes clés des lieux et valeurs patrimoniaux aborigènes, de leur conservation et protection, ce qui renforce le fait que le processus de négociation doit commencer par des consultations initiales avec les peuples aborigènes concernés qui identifieront les lieux et valeurs patrimoniaux, avant même que les parties ne puissent négocier une entente sur leur gestion et leur utilisation. Les peuples aborigènes concernés doivent être gardés à l'affût et/ou être impliqués à toutes les étapes du processus, et le temps requis pour passer d'une étape à l'autre doit être respecté, compris et observé. Le guide précise également que toutes autres parties prenantes devraient aussi participer au processus, et qu'il faut respecter et observer toutes les lois nationales et étatiques/territoriales. En cas

de différend entre ou parmi des parties prenantes (y compris les peuples autochtones concernés), le guide mentionne que la protection des valeurs patrimoniales autochtones est importante et doit primer.

Bien que le guide ait été rédigé en 2002 et dans un contexte australien, les principes de base et les étapes pourraient quand même être utiles comme cadre de base pour aborder un exemple canadien actuel.

31. International Council on Archives Human Rights Working Group. *Basic Principles on the Role of Archivists and Records Managers in Support of Human Rights: a working document of the International Council on Archives. September 2016.*

https://www.ica.org/sites/default/files/ICA%20HRWG%20Basic%20Principles_endorsed%20by%20PCOM_2016_Sept_English.pdf

Mots-clés : archives, droits de la personne, archivistes, responsable des documents, principes, libertés, accès public, éthique professionnelle

Thèse

Ce document examine le rapport entre les archives et les droits de la personne, et propose un groupe de principes pour les archivistes, responsables de documents, leurs institutions, associations professionnelles et gouvernements pour résoudre les problèmes éthiques et pratiques qu'ils pourraient occasionner d'un point de vue de fonctions archivistiques de base, du travail archivistique documentant les violations, ainsi que les rôles et droits des archivistes et responsables de documents comme professionnels.

Points saillants

- Les institutions, archivistes et responsables de documents devraient choisir, acquérir et maintenir les archives relevant de leur mandat et juridiction sans discrimination, ainsi que préserver et protéger les archives (y compris celles d'organes temporaires régissant la justice transitionnelle) documentant les violations aux droits de la personne et lois humanitaires afin d'en assurer l'intégrité et l'accessibilité à l'appui de réclamations ou de leur identification.
- Les gouvernements devraient veiller à ce que les archives documentant les violations aux droits de la personne soient préservées, qu'elles disposent d'un financement et de ressources adéquats afin de pouvoir les maintenir de manière professionnelle et garantir leur accessibilité.
- Les institutions, archivistes et responsables de documents devraient organiser et décrire clairement et rapidement les archives qui documentent les violations aux droits de la personne afin d'en assurer l'accès, de fournir un service de référence et l'accès sans discrimination aux procureurs et aux accusés, de veiller à ce que le public connaisse leurs droits d'accès et de protection de leur information personnelle ainsi que leurs libertés fondamentales, et militent en faveur du droit d'accès aux archives gouvernementales et autres, et les soutiennent.

- Les archivistes et responsables de documents devraient signaler les archives qu'ils estiment contenir des preuves de violations actuelles ou antérieures aux droits de la personne et qui pourraient étayer des réclamations. Ils ont le droit de signaler toutes représailles ou menaces proférées relativement à la divulgation, par des archivistes, d'information à l'appui de réclamations ou de la protection des droits fondamentaux.
- Les archivistes et gestionnaires de documents devraient assurer l'accès aux archives aux institutions judiciaires transitoires et personnes (y compris les personnes déplacées), sans discrimination et quelle que soit la citoyenneté, si l'accès appuie les réclamations en dédommagement dans le cadre de violations aux droits de la personne ou la protection de droits fondamentaux.
- Tous les établissements d'enseignement et les programme qui s'y rattachent doivent veiller à ce que tous les archivistes et responsables des documents soient formés adéquatement en ce qui a trait à leurs responsabilités éthiques en matière de droits de la personne et libertés, qu'ils n'affrontent pas de discrimination relativement à leur accès ou à la poursuite de leur profession, et qu'ils ont droit à des opportunités spéciales et à une formation spécifique s'ils font partie de groupes/communautés sous-représentés.
- Les archivistes et responsables de documents ont droit à la liberté d'expression et d'association comme tout le monde, y compris la promotion des droits de la personne, mais ils ne devraient pas utiliser l'information à laquelle ils ont accès à cet égard, à moins que l'information ne soit du domaine public.
- Les archivistes et responsables de documents ont le droit d'adhérer à des associations professionnelles et d'en créer afin de représenter et de protéger leur profession, ainsi que de parfaire leur éducation/formation.
- De plus, ces associations devraient soutenir et guider ces professionnels en ce qui a trait au traitement des archives documentant les droits de la personne.

Résumé

Les 25 principes ont été établis pour aborder les questions d'éthique et autres liées aux archives et aux droits de la personne, ainsi que fournir des conseils pratiques et applicables et un soutien aux archivistes, responsables de documents, institutions, gouvernements et associations professionnelles dans leurs différents rôles. Les principes reposent sur toute une gamme de conventions, traités et déclarations internationaux reconnus. Ils sont identifiés dans les annexes du document et assortis de définitions. Le « droit inaliénable à la vérité » et le « droit de savoir » sont des piliers des principes et peuvent être facilement appliqués à des contextes de droits de la personne, y compris aux objectifs du groupe de travail - CVR.

32. Jorgensen, Miriam. *Sustaining Indigenous Culture: The Structures, Activities and Needs of Tribal Archives, Libraries, and Museums*. Oklahoma City, OK: Association of Tribal Archives, Libraries and Museums. 2012.

Mots-clés : Culture autochtone, archives tribales, bibliothèques tribales, musées tribaux

Thèse

Ce rapport américain repose sur un sondage national d'évaluation des besoins mené par l'Association of Tribal Archives, Libraries and Museums (ATLAM) en 2010-2011. Ce rapport fait partie d'une initiative plus grande de l'ATLAM pour évaluer le statut et les besoins des organisations culturelles amérindiennes, et élaborer un plan progressif pour guider les programmes, les services et le financement futurs à l'appui du travail que font les archives, bibliothèques et musées autochtones.

Points saillants

- Le rapport résume les constats relatifs à 13 aspects clés pour les archives, bibliothèques et musées amérindiens (TALM) existants ou à venir aux États-Unis d'Amérique.
- Les plus grandes priorités des TALM sont « l'éducation des membres des tribus » suivie de près par « la préservation, la pérennisation ou la revitalisation culturelle », avant de « servir de dépôt pour le matériel et les ressources culturels ». « L'éducation des personnes n'appartenant pas aux tribus » représentait la plus faible priorité.
- L'espace, la dotation en personnel, la formation et le financement représentent des préoccupations très importantes pour la plupart des répondants. Dans les TALM, le poste le plus recherché est celui d'archiviste à temps plein.
- Très peu de TALM possèdent des politiques de numérisation ou des plans de préservation numérique. Malgré tout, 47 % des organisations numérisent du matériel et 24 % comptent le faire très bientôt. Le financement et la dotation en personnel constituent des obstacles à la numérisation.
- Les membres tribaux sont le principal auditoire de 95 % des répondants et le « bouche à oreille » est l'outil promotionnel le plus couramment utilisé.
- Parmi les répondants des archives, seulement 40 % d'entre eux connaissent les recommandations des « Protocols for Native American Archival Materials ».

Ce rapport probant analyse les données recueillies par l'Association of Tribal Archives, Libraries and Museums en 2010-2011. ATLAM a contacté 565 organisations et communautés amérindiennes. 212 organisations ont répondu (taux de réponse de 38 %) : 185 organisations existantes et 23 autres en cours de création. Bien que les données du sondage datent de 2010-2011, elles semblent capturer des conditions et questions similaires à celles existant dans les archives et institutions culturelles du Canada. Ces enjeux ne se limitent pas forcément aux archives des communautés autochtones. Ceci met en avant la nécessité d'élaborer des solutions de collaboration et de soutien pour toutes les institutions culturelles et de prendre d'importantes mesures afin d'habiliter les communautés autochtones à récupérer la propriété de leurs histoires, documents et artefacts.

33. Labelle, Kathryn, Brittany Luby, and Alison Norman. « (Re) naming and (De) colonizing the (I?) ndigenous People(s) of North America Part I and II », *Activehistory.ca*

<http://activehistory.ca/2016/11/renaming-and-decolonizing-the-indigenous-peoples-of-north-america-part-i/>

Mots-clés : culture académique, langue, dénomination, changement de nom

Thèse

Ce billet en deux parties examine les tendances contemporaines et historiques de dénomination pour les communautés autochtones au Canada.

Points saillants

- La dénomination est importante. Les noms que nous utilisons sont liés à des compréhensions historiques de communautés, d'identités et de terres.
- Réflexion sur les organisations gouvernementales ayant changé de nom en regard des tendances récentes - Aboriginal vs Indigenous (autochtones).

Résumé

Ce billet en deux parties (en anglais seulement) présente une discussion pratique du terme autochtone et des méthodes employées pour nommer / changer le nom des peuples autochtones au Canada. Les auteurs abordent la nature politique du nommage, le contexte historique du langage colonial au Canada, ainsi que les conventions de nommage contemporaines. Ce billet intéressera quiconque désire en savoir davantage sur la langue et le lien avec les appellations des revendications territoriales.

34. Laszlo, Krisztina. « Ethnographic Archival Records and Cultural Property. » *Archivaria* 61, (Spring 2006): 299-307.

Mots-clés : propriété culturelle et intellectuelle, archives ethnographiques, cogestion

Thèse

« L'enjeu principal abordé dans ce document... est la manière d'établir des lignes directrices pour traiter les documents ethnographiques qui se trouvent déjà dans nos archives et de comprendre les responsabilités morales et éthiques des archivistes qui prennent soin de ce matériel. » (307)

Points saillants

- Porte sur un sous-ensemble de documents, à savoir « les archives ethnographiques recueillies et accumulées par des anthropologues et d'autres universitaires... basé sur l'expérience des archives de l'UBC Museum of Anthropology (MOA). » (299-300)
- Les archives doivent travailler en étroite collaboration avec les communautés représentées dans leurs fonds.
- Des politiques et lignes directrices connexes doivent être établies pour refléter ces communautés.

- Il faut reconnaître et adresser les besoins contradictoires de tous les usagers.

Résumé

Cet article explore les concepts de la propriété intellectuelle et culturelle. La propriété culturelle est la manifestation matérielle d'une civilisation, et Madame Laszlo souligne que cette définition « ne s'applique pas aux archives ayant du contenu des Premières Nations » (300). Les documents ethnographiques qu'elle explore se compliquent davantage, car ils ont été créés par des auteurs de culture occidentale qui pensaient documenter « une preuve de cultures en déclin en voie de disparition. » (300). Mais comme le mentionne Madame Laszlo, les Premières Nations commencent maintenant « à redéfinir les paramètres de ce que représente la propriété culturelle » (300). Une propriété culturelle et morale est liée aux documents et objets créés par les Premières Nations ou à leur sujet, si bien que le MOA a une responsabilité éthique à cet égard. Ce matériel peut contribuer à renforcer la communauté (302), ce processus ayant débuté au début des années 1990, les consultations entre l'Association des musées canadiens et l'Assemblée des Premières Nations ayant donné lieu au rapport intitulé *Turning the Page: Forging New Partnerships Between Museums and First Peoples* (303). Ce rapport a identifié trois problèmes : un meilleur accès au matériel des musées par les Premières Nations, le rapatriement des restes et artefacts, et une intervention accrue des Autochtones dans l'interprétation de leur culture (303). Bien que cet article date de plus de dix ans, les concepts mis en avant et le rapport mentionné pourraient sembler valides aujourd'hui et être renforcés en les comparant à des articulations plus récentes.

35. Laszlo, Krisztina. « Language, Identity and Archives. » In *Identity Palimpsests* (2017): 115–24.

Mots-clés : préservation de la langue, Autochtones, identité culturelle, archives

Thèse

Cet article explore comment les archives et les musées peuvent jouer un rôle dans la préservation et la revitalisation des langues autochtones, en mettant l'accent sur l'exemple du Museum of Anthropology (MOA) de l'University of British Columbia et ses initiatives.

Points saillants

- Les langues autochtones sont en voie de disparition. Des données statistiques récentes révèlent que seulement 5,1 % des Premières Nations de la Colombie-Britannique peuvent parler couramment leurs langues autochtones. Il est essentiel de freiner la perte de langues, et de participer aux efforts pour revitaliser et revivifier l'apprentissage linguistique à l'échelle de la communauté.
- Le MOA, y compris ses départements de bibliothéconomie et d'histoire orale, participe à plusieurs projets qui contribuent à revitaliser les langues autochtones. Ils comprennent notamment la numérisation d'enregistrements audios analogues et linguistiques; un soutien au développement et à l'infrastructure de l'initiative de numérisation autochtone, dans le cadre

desquels il fournit de l'équipement et de la formation aux Premières Nations pour numériser des enregistrements analogues détenus dans leur communauté; un stage autochtone pour travailler à un projet de numérisation aux archives du MOA.

- L'établissement de relations représente un volet important de tout projet collaboratif.
- Lorsqu'on travaille avec des enregistrements audios autochtones, il importe de s'assurer qu'ils sont gérés de manière appropriée sur le plan culturel, et que des restrictions culturelles accompagnent l'accès, le cas échéant.

Résumé

Madame Lazlo a occupé diverses fonctions liées aux archives et aux musées à l'UBC. Elle a fait ses études à l'UBC et a complété la concentration Premières Nations du programme d'études en archivistique. Ce document est récent (2017) et présente des études de cas d'initiatives courantes et en cours au MOA et à l'UBC. Son intérêt repose sur l'examen des manières pratiques et tangibles dont disposent les archives et musées pour contribuer à la préservation des langues autochtones. Madame Lazlo conclut que le processus de préservation des langues autochtones est essentiel pour que les communautés puissent assurer leur santé culturelle. La préservation des langues est une préoccupation mondiale qui concerne l'ensemble de la société. Elle souligne que les archives et les musées qui travaillent avec les communautés autochtones sont placés pour avoir un impact pratique, et ce par la préservation de matériel linguistique important, l'amélioration de l'accès ainsi que le partage d'expertise technique et de matériel de numérisation avec les communautés.

36. Lawson, Kim H C. « Visions and Metaphors for First Nations Information Management ». *From Papyrus to Paperless: A Conference for Students in the Information Professions. Professions. Vancouver, BC: School of Library, Archival and Information Studies, The University of British Columbia, 2001.*

Mots-clés : gestion de l'information, modes de savoir autochtones, systèmes de savoir.

Thèse

Ce document explore la relation entre les Premières Nations et les études en bibliothéconomie et en archivistique. Il examine le concept des systèmes de savoir dans le contexte des Premières Nations, et présente des perspectives pour la gestion de l'information des Premières Nations en regard des percées dans les domaines de l'archivistique et de la bibliothéconomie.

Points saillants

- La mémoire humaine et la communication interpersonnelle en temps réel sont la base des systèmes d'information des Premières Nations, contrairement aux appareils d'enregistrement physiques et aux langues écrites qu'utilisent les systèmes d'information occidentaux. C'est la principale différence entre les deux.

- Les systèmes d'information des Premières Nations sont holistiques et sont basés sur l'interdépendance de tout ce qui existe et de tous les aspects de la vie humaine, dont la langue, l'éducation, la spiritualité, la gouvernance, l'art, la tradition, la technologie, la musique, l'utilisation des terres et la cérémonie.
- Les systèmes d'information des Premières Nations sont dynamiques. Leur authenticité ne tient pas à leur caractère statique et figé ou inchangé, comme celle des documents écrits, mais plutôt au renouvellement et à la transmission.
- La reconnaissance des protocoles culturels des Premières Nations en matière de partage et d'utilisation de l'information est d'importance capitale.
- La préservation des traditions orales soutient les peuples autochtones, parce que les histoires ont le pouvoir de guérir ceux et celles qui les écoutent.

Résumé

Madame Lawson, qui est une professionnelle de l'information autochtone, offre une perspective éclairée. Dans ce document, elle avance que les peuples des Premières Nations ainsi que les bibliothécaires et archivistes doivent discuter davantage. Les communautés des Premières Nations obtiendraient ainsi des renseignements utiles sur la manière d'établir leurs systèmes d'information, et les professionnels de l'information disposeraient de manières nouvelles et différentes de regarder le matériel des Premières Nations qui se trouve dans leurs collections et les besoins en information autochtones. Étant donné que Madame Lawson a rédigé ce document en 2001 et que le GT-CVR mène son projet maintenant, il semblerait que ses propos soient prophétiques et avant-gardistes ou que le domaine de l'archivistique ait mis du temps à réagir.

37. Lewis, David G. « Natives in the Nation's Archives: The Southwest Oregon Research Project, » *Journal of Western Archives, Volume 6 (2015).*

<https://digitalcommons.usu.edu/westernarchives/vol6/iss1/4/>

Mots-clés : anthropologie, Oregon, recherche, rapatriement de documents

Thèse

Les membres des tribus du sud-ouest de l'Oregon ont mené un important projet de recherche afin de recueillir et de reproduire des documents conservés dans des institutions nationales. Ces documents sont maintenant disponibles localement et sont largement utilisés, y compris pour le rétablissement des droits.

Points saillants

- La colonisation a créé des conditions suivant lesquelles les peuples autochtones n'ont pas suffisamment accès aux documents concernant leurs propres histoires et cultures.
- De nombreux documents pertinents se trouvent peut-être dans des collections de recherche et historiques nationales.

- Un projet visant à identifier, recueillir et créer des exemplaires de ces documents à des fins de rapatriement et d'accès local a été réussi.

Résumé

Cet article décrit le Southwest Oregon Research Project (SWORP) exécuté en trois phases (1995, 1998, 2006), par des membres de la Coquille Tribe. Le projet a identifié et créé des copies de documents concernant des tribus autochtones du sud-ouest de l'Oregon conservés dans des archives nationales, qui avaient été recueillis et créés principalement par voie d'anthropologie de sauvetage. Les équipes de projet ont ultimement identifié un plus grand nombre de documents qu'ils n'avaient anticipés.

Les tribus dont les documents figuraient dans le projet avaient cédé leurs terres et perdu leur statut officiel, et tentaient de rétablir leur reconnaissance fédérale. Les documents anthropologiques trouvés dans les institutions nationales ont été utiles pour rétablir leur statut.

De nombreuses copies de documents recueillis dans le cadre du SWORP ont été distribuées aux tribus de l'Oregon dans un potlatch. Des documents sont également conservés dans les University of Oregon Special Collections, où ils sont décrits, numérisés et disponibles à des fins de recherches publiques.

L'article contient un résumé de l'histoire coloniale et tribale de la région en question, une description des méthodes de recherche et un bref aperçu personnel par le Dr George Wasson Jr., le fondateur du projet.

38. Blake, Dale, Libby Martin, et Deborah Pelletier. *Rapport et recommandations de la consultation sur les ressources et services autochtones*. Ottawa : Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bibliothèque et Archives Canada, 2004.
<https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/020008/f2/020008-7000-f.pdf>

Mots-clés : Canada, consultation, partenariats, financement, ressources, juridiction, accès, éducation, formation, perfectionnement professionnel, valorisation, promotion, authenticité des voix, rayonnement, réseautage, Ressources et Services autochtones de BAC

Thèse

Rapport sur les résultats de consultations menées les 27 et 28 mars 2003 par le programme de Ressources et Services autochtones de BAC, et de participants de bibliothèques, d'archives et d'autres organisations au Canada intervenant dans le développement, la promotion et la facilitation de l'accès aux ressources autochtones et/ou les concernant.

Points saillants

- Le principal objectif du programme de Ressources et services autochtones (RSA) consistait à élargir, à promouvoir et à faciliter l'accès aux ressources autochtones au Canada, et ce, par

l'entremise de BAC et en partenariat avec les organisations vouées aux collectivités autochtones.

- Les consultations visaient à désigner les membres éventuels d'un groupe consultatif externe, et à réunir des représentants des différentes régions du Canada afin de préciser leurs préoccupations communes et d'en discuter, d'énoncer des recommandations/objectifs, et de proposer des moyens d'atteindre ces objectifs, en partenariat, en collaboration ou par tout autre moyen approprié.
- Les enjeux/préoccupations identifiés portaient notamment sur les consultations et les partenariats, le financement et les ressources, les champs de compétence, la planification et l'administration, l'accès universel et équitable, l'éducation, la formation et le développement professionnel, la valorisation, la promotion, l'authenticité des documents, le rayonnement et le réseautage.
- Les consultations ont donné lieu à 24 recommandations, et ont été perçues comme une collaboration / un partenariat continu entre BAC et les peuples autochtones afin de développer, de promouvoir et de faciliter l'accès au patrimoine et au savoir autochtones.
- Les rôles ont également été pris en compte, dont BAC qui devrait jouer un rôle clé à l'échelle nationale pour mettre en œuvre les recommandations et donner l'exemple aux centres régionaux, voire à l'échelle mondiale.

Résumé

En plus de présenter les résultats des consultations du mois de mars 2003, le rapport fournit un contexte ayant occasionné la création des Ressources et Services autochtones (RSA) de BAC, soit l'identification en 2000 par un Groupe de travail interne sur les politiques de développement des collections, que l'ancienne Bibliothèque nationale du Canada (BNC) ne ciblait pas suffisamment les Canadiens d'origine autochtone dans le cadre de ses politiques en matière de collections et de services offerts. Les consultations ont eu lieu au moment de la fusion de BNC et des Archives nationales du Canada, et on a estimé que le moment était opportun pour nouer des relations avec les communautés et les organisations autochtones pour l'élaboration de politiques, programmes et services futurs. Mais comme les RSA sont issus de BNC, la majorité du rapport s'adresse plutôt aux bibliothèques. Et les participants ne représentaient pas l'ensemble du Canada. Mais malgré ceci et la date du rapport, bon nombre des enjeux et recommandations s'appliquent toujours aujourd'hui. Un examen du site Web actuel de BAC révèle qu'on a donné suite à certaines recommandations (p. ex., création d'un groupe consultatif externe; 2 ou 3 initiatives nationales). D'autres grandes recommandations qui semblent être en phase avec les objectifs du groupe de travail sur la CVR n'ont pas encore été mises en œuvre, y compris des recommandations que BAC crée une base de données sur le contenu et les ressources autochtones, et mener un sondage afin de répertorier les collections des archives et des bibliothèques au Canada, ainsi que des services qu'elles offrent et les services. Cela étant dit, les constats du rapport pourraient servir de base et de ligne directrice pour le travail actuel du groupe de travail.

39. Maliniemi, Kaisa. « Public records and minorities: problems and possibilities for Sa' mi and Kven, ». *Archival Science* 9 (2001). https://journals.scholarsportal.info/pdf/13890166/v9i1-2/15_prampapfsak.xml

Mots-clés : silences archivistiques, description, discrimination, Kven, langues, Norvège, Sami

Thèse

L'identification inattendue de documents en langue minoritaire dans des archives municipales a accentué la sensibilisation à la discrimination existant à de nombreuses étapes du travail archivistique en Norvège, et les documents eux-mêmes fournissent du nouveau savoir.

Points saillants

- Les documents rédigés dans des langues minoritaires ont été négligés et mal décrits, et peuvent dès lors être considérés comme étant « cachés » parmi les documents en langue majoritaire bien décrits.
- Ce projet, ayant identifié des documents en langue minoritaire, offre force de preuves de discrimination et de marginalisation dans la tenue de documents et les services archivistiques gouvernementaux.
- Les documents « redécouverts » auront plusieurs utilités. Ils serviront notamment de preuve d'injustice, faciliteront la compréhension de la période d'assimilation et contribueront à la revitalisation de la langue.

Résumé

Dans un projet de recherche, l'auteur a identifié de nombreux documents rédigés en langues minoritaires (Sami et Kven) dans des archives municipales de la Norvège. Bien qu'il ait été possible d'y accéder, ces documents n'avaient pas été identifiés ou décrits pour que les chercheurs linguistiques ou culturels puissent les repérer.

Les groupes minoritaires Sami et Kven de la Norvège ont été assujettis à des projets nationaux d'assimilation, et été représentés comme des groupes « réduits au silence » ou « sans voix ». Ils ont souffert d'un manque d'accès à des ouvrages dans leurs langues.

Des archivistes auraient vu ces documents en langue minoritaire, mais ils n'ont pas été notés ou décrits individuellement. Les personnes ayant traité les documents ne connaissaient peut-être pas ces langues, et ne les ont peut-être pas considérés comme étant aussi importants que ceux rédigés dans la langue officielle du pays. D'autres chercheurs ont également vu ces documents, mais ils ont été ignorés. La marginalisation est évidente dans tous les aspects de la tenue de documents.

De nombreux documents en langue minoritaire sont de nature courante et anodine, et seraient aujourd'hui rejetés lors d'un processus d'évaluation. Mais ils fournissent des preuves importantes que

des tâches gouvernementales et administratives étaient accomplies dans les langues Kven et Sami à cette époque-là. Malgré les préjudices, les personnes qui parlaient ces langues étaient alphabétisées.

Nonobstant la position officielle du gouvernement norvégien de soutenir le pluralisme et les droits de ces minorités nationales, l'auteur a constaté une résistance importante lors de la conduite de recherches dans les archives gouvernementales, ce qui révèle la présence de discrimination à une échelle nationale et d'obstacles que doivent affronter les membres de groupes minoritaires.

Les archivistes norvégiens sont de plus en plus conscients de ces enjeux, mais la compétence en langues minoritaires demeure toujours très faible au sein de la profession. Ces documents représentent une preuve de l'injustice du programme de norvégisation. Les documents sont maintenant utilisés pour revitaliser les langues.

40. McKemish, S., Iacovino, L., Russell, L., & Castan, M. « Editors' introduction to Keeping cultures alive: Archives and Indigenous human rights. » *Archival Science* (2012) 12:93-111.

Mots-clés : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007, droits culturels autochtones, communauté, partenariats, cadres, protocoles

Thèse

Cet article est une introduction au numéro *Keeping Cultures Alive* de la revue. Il résume les articles abordant les droits de la personne autochtones internationaux et leurs incidences pour la pratique de l'archivistique en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis.

Points saillants

- « *Keeping Cultures Alive* imagine un avenir où les communautés autochtones, les droits de la personne et les communautés archivistiques, à l'échelle mondiale et locale, travaillent ensemble pour intégrer les droits de la personne autochtones dans les lois, les politiques, la culture et la pratique archivistique. (100) »

Résumé

Cet article d'introduction est un bon point de départ pour la détermination de l'intérêt à lire la version publiée dans la revue. Les articles mentionnés portent principalement sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007, qui reconnaît les droits de préserver l'identité et la culture (94). Ces articles reflètent également les exposés présentés à l'édition 2010 de l'Australian Society of Archives Annual Conference. Voici un bref résumé de ces articles.

- **Anderson & Bowrey** L'article compare l'évolution vers « des communautés du savoir ouvertes, le domaine public et les politiques publiques » (95) avec les défis qu'affrontent les peuples autochtones/aborigènes relativement au contrôle des ressources du savoir. La Déclaration de

2007 reconnaît « le secret lié aux pratiques et au savoir autochtones comme un droit culturel important » (95).

- **Morse** donne un aperçu historique de la reconnaissance des droits autochtones en Nouvelle-Zélande et au Canada. L'auteur exhorte les archivistes, bibliothécaires et conservateurs de musée à maîtriser le langage de la Déclaration de 2007.
- **Gooda** L'auteur, soit l'Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice Commissioner lorsque l'article a été rédigé, se penche sur l'application de la Déclaration de 2007 dans un contexte australien. Il « décrit de quelle façon les principes de la Déclaration peuvent et devraient influencer les pratiques archivistiques et de tenue de documents. » (97)
- **Janke & Iacovino** retracent l'évolution de la lutte pour les droits culturels et de propriété autochtones en Australie, de 1998 à 2007. Les auteurs soulignent les « difficultés associées à la reconnaissance des gardiens traditionnels du savoir autochtone dans les lois actuelles sur le droit d'auteur » (97). Ils comparent les droits culturels aux droits de la personne soulevés dans la Déclaration de 2007, avec l'expression problématique 'expressions culturelles traditionnelles (ECT)' établie par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
- **Boucher Krebs** examine deux initiatives menées aux É.-U. au sujet du droit de savoir autochtone. L'auteur mentionne une « écologie du savoir autochtone » (98), et avance que les institutions de savoir autochtone établiront les plans d'action.
- **Ormond-Parker et Sloggett** mentionnent des projets de collecte de communautés aborigènes australiennes afin de démontrer que ces communautés font preuve d'innovation et utilisent les technologies. Les auteurs militent en faveur d'une collection distribuée à l'échelle nationale, gérée par la communauté d'après leurs protocoles.
- **Castan et Debeljak** présentent l'étude de cas de l'Australian 2006 Victorian Charter of Human Rights and Responsibilities Act, ce qui est important étant donné qu'il n'existe pas de traités avec les peuples autochtones, ni de lois sur les droits de la personne constitutionnels et les droits de la personne fédéraux (99). Les auteurs utilisent la charte pour cerner les défis pour les archivistes et les gestionnaires de documents.
- **Wilson** Cet article « présente une réflexion rétrospective sur le pouvoir potentiel des documents de réparer les torts et abus du passé, » (100) basés sur des cas impliquant les Premières Nations au Canada. L'auteur milite en faveur du rôle critique que peuvent jouer les archivistes pour assurer la paix, l'ordre et un bon gouvernement.
- **Appendix** Énoncé de principe sur les archives et les droits de la personne aborigènes en Australie. « Les archivistes et responsables de documents ignorent souvent les droits individuels

et collectifs liés aux archives et aux documents, qui sont essentiels à l'autodétermination aborigène, à la préservation de la culture et de l'identité comme les reconnaît la Déclaration des Nations Unies ... » (102)

« Le gouvernement 2.0 sous-entend que les documents sont créés dans le cadre d'un dialogue interactif entre l'organisation gouvernementale et le citoyen, si bien que le client ou le citoyen intervient comme co-créateur dans la fonction organisationnelle ayant créé le document. » (108)

41. McMahon, Thomas. « The Final Abuse of Indian Residential School Children: Deleting Their Names, Erasing Their Voices and Destroying Their Records after They Have Died and without Their Consent. » Social Science Research Network (May 4, 2017). <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2812298>

Mots-clés : système des pensionnats, survivants, témoignages, Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, Processus d'évaluation indépendant, Commission de vérité et réconciliation du Canada, archives, loi, vie privée, consentement, justice historique

Thèse

Des documents cruciaux du système des pensionnats indiens au Canada seront détruits par suite de la violation des droits des survivants à un consentement éclairé.

Points saillants

- Une vaste gamme de documents ont été créés et recueillis dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) et de ses processus. Il est important de conserver la plupart d'entre eux pour le long terme, car ils fournissent des preuves cruciales du système des pensionnats indiens exploité officiellement au Canada entre 1831 et 1996, et des efforts de réparation subséquents. Ils devraient être conservés au Centre national pour la vérité et réconciliation (CNVR), conformément aux désirs des survivants ainsi qu'aux lois sur l'accès et la protection de la vie privée.
- Les témoignages personnels des survivants des pensionnats ont été enregistrés en vertu de trois processus : le Mode alternatif de résolution des conflits (MARC) et le Processus d'évaluation indépendant (PEI) administrés par un secrétariat indépendant, ainsi que le programme de collecte de déclaration de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR).
- Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (SAPI) avait un droit légal d'offrir aux revendicateurs (survivants) du MARC et du PEI le choix quant au traitement de leurs revendications, mais a refusé malgré les efforts de la CVR en ce sens.
- Des dizaines de milliers de témoignages de survivants seront à tout jamais détruits le 19 septembre 2027, à moins que chaque revendicateur demande qu'il en soit autrement, par l'entremise d'un programme de consentement tardif et imparfait lancé par le SAPI en 2019. Il

faut affronter de nombreux obstacles maintenant pour obtenir leur consentement, y compris la fait que de nombreux survivants sont maintenant décédés.

- Les archivistes doivent militer aussi pour la sauvegarde de ces documents.

Résumé

Ce document expose les injustices continues proférées à l'endroit des survivants des pensionnats ayant participé aux processus officiels de revendication du MARC et du PEI du gouvernement du Canada. À l'issue de la tentative du Canada de résoudre des milliers de poursuites judiciaires liées aux pensionnats par l'entremise du (défunt) Mode alternatif de règlement des conflits (2003-2007), le Canada et les églises responsables du système des pensionnats ont conclu une entente avec les demandeurs, qui est entrée en vigueur en 2007. Parmi diverses dispositions, la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) a donné lieu à la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) (2009-2015), au Paiement d'expérience commune (PEC) et à un nouveau Processus d'évaluation indépendant (PEI) afin de donner suite aux demandes d'indemnisation d'anciens résidents des pensionnats pour abus physiques et sexuels. Le PEI est géré par un adjudicateur en chef et administré par le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (SAPI), une organisation indépendante redevable au gouvernement du Canada. Le processus de réclamation du PEI s'est déroulé de 2007 à 2018, et quelques causes sont toujours en cours. Lorsque cet article a été rédigé en 2017, plus de 38 000 survivants avaient déposé des revendications en vertu du PEI.

Bien que les deux processus soient souvent mal interprétés, le MARC et le PEI sont distincts du programme de collecte de déclarations de la CVR. Alors que les plus de 7 000 témoignages contribués par des survivants à la CVR sont maintenant conservés à perpétuité au Centre national pour la vérité et réconciliation (CNVR), les plus de 38 000 témoignages enregistrés par le MARC et le PEI seront irrévocablement détruits le 19 septembre 2027, à moins que le demandeur n'avise le SAPI de ne pas le faire par le truchement d'un programme de consentement imparfait (« Mes documents, Mon choix ») lancé par le SAPI en 2019. Cela a été confirmé par la Cour Suprême du Canada en 2017, peu après la publication de cet article de McMahon, qui aborde le litige ayant précédé cette décision. Il est fort probable que plusieurs milliers de demandeurs ne répondront pas au programme de consentement tardif, pour diverses raisons, y compris le fait que bon nombre d'entre eux sont décédés. Le consentement des demandeurs aurait dû être obtenu lorsque la demande a été déposée, avec l'aide d'avocats et de soutiens à la santé.

La disposition d'autres documents associés au SAPI, au MARC et au PEI n'est pas apparente. Ces documents contiennent des preuves historiques importantes. L'auteur avance qu'il serait possible d'archiver de nombreux documents du MARC/PEI sous forme expurgée, et de donner accès à de l'information statistique non identifiante, et de respecter ainsi les dispositions de lois sur la protection de la vie privée et d'assurer la justice pour les survivants des pensionnats. Il souligne que ces documents ainsi que les documents du CEP, les résultats des litiges civils des pensionnats indiens, les dossiers d'enquêtes criminelles policières au sujet des abus perpétrés dans les pensionnats indiens, et d'autres documents liés à la Convention de règlement devraient être conservés au CNVR, et protégés adéquatement. Les archivistes sont responsables de militer pour la conservation de ces documents. Il

reste encore beaucoup à faire pour obtenir les documents d'archives qui viennent prouver la véracité de l'histoire coloniale du Canada.

42. Mills, Allison. « Listening to Listen: Archival Sound Recordings and Indigenous Cultural and Propriété intellectuelle. » *Archivaria* 83 (Spring 2017): 109-124.

<http://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/13602>

Mots-clés : accès, propriété culturelle autochtone, propriété intellectuelle, savoir autochtone

Thèse

Cet article examine le contexte, le statut juridique et le statut éthique des enregistrements audios autochtones conservés dans les archives occidentales.

Points saillants

- Les enregistrements audios des communautés autochtones se trouvent souvent en situation précaire entre les lois occidentales sur les droits d'auteur et les droits de propriété autochtones. Bien que beaucoup de matériel se trouve dans le domaine public, les archivistes devraient prendre en compte d'importantes questions de nature éthique.
- Les archivistes doivent reconnaître que les histoires et chants autochtones traditionnels sont bien davantage que des faits historiques : ils sont liés directement à la culture, à l'identité et à la communauté.
- Les archivistes devraient être conscients du dommage à long terme causé aux communautés autochtones par les organisations du patrimoine culturel colonial et des pratiques d'exploitation envers elles. Cette histoire informe directement l'établissement des relations contemporaines entre les communautés autochtones et les archives.

Résumé

Cet article alimente la discussion soutenue des protocoles autochtones dans les archives. Madame Mills soutient que les communautés autochtones ont des concepts de propriété différents. La propriété de chants et d'histoires traditionnels est souvent ancrée dans les relations avec la terre, les personnes et la culture plutôt que sur la propriété économique individuelle de la culture occidentale.

Cet article s'inspire de la *DNUDPA* et des *Protocols for Native American Archival Materials* comme cadre pour les archivistes traitant des enregistrements audios autochtones. L'auteur avance que l'accès aux documents par les communautés autochtones peut contribuer à revitaliser la langue, fournir de l'information sur les sites culturels et les territoires traditionnels, et s'avérer être des outils politiques incontournables pour les communautés autochtones. Les archivistes devraient travailler en collaboration avec les communautés autochtones pour prendre des décisions au sujet des questions de propriété intellectuelle et d'accès liées aux archives autochtones.

43. Mogyorosi, Rita-Sophia. *Coming Full Circle?: Aboriginal archives in British Columbia in Canadian and international perspective*. MA thèse, University of Manitoba and University of Winnipeg, 2008. <http://hdl.handle.net/1993/3118>

Mots-clés : archives autochtones, holistique, Colombie-Britannique, euro-canadien, archivage, occidental, revendications territoriales, négociations de traités

Thèse

Les archives et l'archivage pour les peuples autochtones au Canada, bien que certes peu uniformes, étaient traditionnellement holistiques, mais ont été perturbés ou détruits les forces directes et indirectes du colonialisme au milieu du 20^{ème} siècle. Dans la foulée des initiatives de réconciliation et de renouvellement, les peuples autochtones ont pu avoir de plus en plus accès aux archives euro-canadiennes ou établir leurs propres archives en réaction ou comme défense aux exigences et forces juridiques, politiques et sociales, surtout en C.-B., mais aussi dans d'autres pays colonisés. Les archives et l'archivage autochtones reprennent leurs formes holistiques par l'utilisation de nouvelles technologies, l'adaptation des méthodes euro-canadiennes à leurs propres besoins ou l'intégration dans des centres de patrimoine plus grands, qui ont ainsi tous remis en question et contribué à la redéfinition des archives et de l'archivage non autochtones.

Points saillants

- La compréhension des « archives » et de « l'archivage » pour les peuples autochtones au Canada était très différente de la compréhension euro-canadienne jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Bien qu'elles n'aient pas été uniformes, les méthodes et traditions autochtones d'enregistrement, de maintien et de transmission de la culture, de la mémoire et de l'identité étaient généralement de nature holistique, celles-ci se manifestant sous diverses formes tangibles et intangibles.
- Lorsque les sociétés, cultures et visions du monde autochtones et euro-canadiennes se sont entrecroisées, surtout à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècles, diverses forces (particulièrement les résultats directs et indirects de la colonisation) ont commencé à menacer, perturber, voire même détruire les processus et la transmission des cultures et des systèmes de savoir autochtones d'une génération à l'autre.
- À l'approche du milieu du 20^{ème} siècle au Canada, une période de renaissance autochtone a vu le jour et a mené à l'ère actuelle de réconciliation et de renouveau. Les peuples autochtones ont eu de plus en plus accès aux archives euro-canadiennes ou établi leurs propres archives en réaction ou comme défense aux exigences et forces juridiques, politiques et sociales, y compris dans le contexte des revendications territoriales et des négociations de traités, tout particulièrement en C.-B.
- Cette réponse réactionnaire s'est manifestée concurremment dans le reste du Canada et dans d'autres pays colonialistes, y compris l'Australie et les États-Unis.

- Les archives et l'archivage autochtones reprennent leurs formes holistiques par l'utilisation de nouvelles technologies, l'adaptation des méthodes euro-canadiennes à leurs propres besoins ou l'intégration dans des centres de patrimoine plus grands des communautés.
- L'avenir des archives et de l'archivage autochtones en Colombie-Britannique, et dans le monde entier, repose sur l'innovation et l'adaptabilité. Ils doivent prendre les méthodes archivistiques euro-canadiennes et autochtones traditionnelles et les personnaliser, repousser les limites, s'adapter et se transformer.
- Cette innovation et adaptabilité ont également favorisé la remise en question et le recul des limites des méthodes d'archivage euro-canadiennes.

Résumé

Cette thèse examine le développement passé, actuel et futur, de même que la nature des archives et de l'archivage autochtones en Colombie-Britannique, d'un point de vue canadien et international. Elle met l'accent sur les archives autochtones de la C.-B., parce que cette province héberge le plus grand nombre de Premières Nations et qu'elle présente donc le plus d'activité d'archivage autochtone au pays. La thèse présente d'abord les manières holistiques traditionnelles d'enregistrement, de préservation et de communication du savoir et de l'histoire des nations autochtones au Canada au fil du temps, et ce faisant les méthodes suivant lesquelles elles « archivaient » jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, comparativement aux méthodes d'archivage traditionnelles euro-canadiennes. Ce document explore ensuite les diverses forces qui ont perturbé directement et indirectement les mécanismes de transmission de la culture et du savoir, et partant de la mémoire et de l'identité, d'une génération autochtone et l'autre. En raison de ces forces, et du recoupement inévitable des cultures et de la vision du monde autochtones et euro-canadiennes, les peuples autochtones ont fini par accéder de plus en plus aux archives euro-canadiennes ou à établir les leurs de manière similaire. En C.-B., où un très petit nombre de traités ont été signés, la documentation créée dans le contexte des revendications territoriales et des négociations de traités surtout l'a été dans des conditions occidentales plutôt que d'après les conditions culturelles des peuples autochtones, qui demandaient des méthodes de conservation et d'utilisation correspondantes. Cette thèse avance donc que ces nouvelles approches aux archives et à l'archivage autochtones étaient une réaction ou défense aux exigences et forces juridiques, politiques et sociales, plutôt qu'une base pour communiquer et enregistrer un sens « holistique » traditionnel de la culture, de la mémoire et de l'identité. Et les gestes réactionnaires ne se sont pas limités à la C.-B., mais se sont aussi manifestés dans le reste du Canada et dans d'autres pays colonisés tels que l'Australie et les États-Unis. En s'appuyant sur les résultats de sondage menés en Australie, au Canada et aux É.-U., la thèse présente des approches nationales et internationales comparatives aux archives et à l'archivage autochtones, les expériences avec ceux-ci et les perspectives connexes. À l'issue de tels constats, la thèse conclut que l'archivage autochtone retourne maintenant à ses origines holistiques après avoir été influencé positivement par le pouvoir inhérent de l'approche réactionnaire, mais aussi stimulé par de nouveaux enjeux. Par ailleurs, l'archivage autochtone a remis en question et contribué à une redéfinition des notions traditionnelles euro-canadiennes de l'archivage, et repoussé ainsi les limites de l'archivistique telle que nous la connaissons.

Le dernier chapitre mentionne les difficultés qu'a éprouvées l'auteure lorsqu'elle a exploré les archives autochtones de la C.-B. et d'ailleurs dans le monde, en 2008, pour sa thèse de maîtrise à savoir leur faible visibilité et le manque de littérature sur le sujet. Bien que le nombre d'articles rédigés sur les archives autochtones aient été plus nombreux à ce moment-là, par suite, semblerait-il, de la création d'archives « réactionnaires », il n'existait presque rien sur la perspective des archives gérées et créées par des Autochtones. Les résultats du questionnaire, l'information recueillie dans des archives publiées sur le Web, ainsi que l'examen des divers protocoles et innovations développés au Canada, en Australie et aux États-Unis ont été utiles et révélateurs pour les recherches de thèse en 2008. Dix ans plus tard, d'autres travaux ont été réalisés dans ce sens et il est à espérer que le travail du Groupe de travail de la CVR contribuera à ces travaux liminaires.

44. Nesmith, Tom, « The concept of societal provenance and records of nineteenth-century Aboriginal–European relations in Western Canada: implications for archival theory and practice, » *Archival Science* 6 (2006): 351-360.

Mots-clés : traite des fourrures, provenance, provenance sociétale

Thèse

Cet article décrit la provenance sociale, en citant comme exemple un document de l'époque de la traite des fourrures influencé par les technologies et les pratiques européennes et autochtones.

Points saillants

- Les documents ont des origines complexes et le contexte social de la création est important pour comprendre le document. Cette analyse devrait être intégrée à la description archivistique.
- Cela est particulièrement important pour les documents créés dans un contexte influencé par plusieurs traditions culturelles.
- Il pourrait être utile de prendre en compte la(les) provenance(s) sociétale(s) autochtone(s) de documents créés par des auteurs européens de l'Ouest et du Nord du Canada du 19^{ème} siècle, ainsi que dans d'autres contextes coloniaux.

Résumé

Cet article décrit un document créé par un marchand de fourrures allemand, transigeant en français, qui vivait parmi les Autochtones du Nord. Le document est rédigé en français sur de l'écorce de bouleau, et décrit les activités et pratiques d'Européens et d'Autochtones qui vivaient et travaillaient ensemble. La provenance sociétale intègre la complexité de ce contexte dans la création des documents, lorsqu'une conception traditionnelle de la provenance serait inadéquate.

Cet exemple suggère que le concept de provenance sociétale est utile pour la description archivistique dans de nombreux contextes coloniaux et interculturels. La provenance sociétale peut également servir

à comprendre comment le document a été façonné après sa création, par la préservation, publication et autres processus.

45. Government of New South Wales. *Protocols for Staff Working with Indigenous People, version 2.* Government of New South Wales State Records, March 2011.

<https://www.records.nsw.gov.au/sites/default/files/About/Protocols%20for%20Staff%20Working%20with%20Indigenous%20People.pdf>.

Mots-clés : Australie, gouvernance, protocoles, propriété intellectuelle, accessibilité, description, accès, dotation

Thèse

Les protocoles visent à aider et guider le personnel qui travaille avec les Autochtones et manipulent des documents d'État documentant les peuples aborigènes ou dont le contenu les concerne.

Points saillants

- Les protocoles reposent sur les principes directeurs de respect, diversité culturelle, communication, accessibilité des communications et préservation
- Les lignes directrices du document guident et conseillent le personnel responsable des documents d'État sur des manières pratiques d'appliquer les protocoles

Résumé

Les [Protocols for Staff Working with Indigenous People](#), émis par la State Records Authority of New South Wales, Australie, visent à fournir des outils pour soutenir et guider les interactions du personnel avec les communautés aborigènes et leurs documents. Ils cherchent à fournir une orientation pratique sur les nombreux aspects de la prestation de service, conservation et manipulation de matériel secret et sacré, de l'utilisation des documents décrivant des personnes décédées et de la prestation de services aux clients aborigènes. Dans ce protocole, la consultation des communautés aborigènes est essentielle à la prise de décisions liées à la gestion des fonds et à leur accès. Ce protocole est utile comme étude de cas, du fait qu'il propose une orientation et des conseils au personnel, et qu'il décrit comment les éléments sensibles d'une relation de conservation complexe sont transposés dans des tâches pratiques et des activités tangibles.

46. O'Neal, Jennifer. « 'The Right to Know': Decolonizing Native American Archives. » *Journal of Western Archives* 6, no. 1 (2015): 1–19. <http://digitalcommons.usu.edu/westernarchives/vol6/iss1/2>

Mots-clés : archives tribales, le droit de savoir, accès, DNUDPA, autodétermination

Thèse

Cet article présente le contexte historique du mouvement archivistique autochtone aux États-Unis afin de fournir des exemples de pratiques archivistiques visant à décoloniser la pratique, ainsi que des suggestions pour les archivistes travaillant avec les communautés autochtones.

Points saillants

- L'information et le savoir sont essentiels pour la souveraineté et l'indépendance autochtones. Les archives doivent dès lors respecter les principes du « droit de savoir ».
- Les archives communautaires autochtones établies par l'activisme représentent une réponse directe au colonialisme et à la tentative systématique d'éliminer la culture et le savoir autochtones.

Résumé

Ce document de nature historique examine la préservation adéquate des collections archivistiques autochtones conservées dans des institutions non autochtones, l'activisme de groupes autochtones pour créer leurs propres archives, ainsi que les approches continues à l'établissement de relations. Madame O'Neal élabore son ouvrage en fonction du principe du « droit de savoir » de Vine Deloria et de la description des communautés autochtones de William T. Hagan comme des 'prisonniers archivistiques' qui n'ont pas le droit de créer leurs propres versions de l'histoire.

Cet article explore le mouvement des archives communautaires autochtones des années 1970 jusqu'à aujourd'hui, et met en avant la nécessité de l'autodétermination autochtone en matière d'archives et des moyens pour les pionniers de soutenir ce travail. Madame O'Neal contextualise les pratiques exemplaires contemporaines en regard des lignes directrices des *Protocols for Native American Archival Materials* et milite en faveur d'une adoption plus large de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* par les archivistes.

47. Punzalan, Ricardo L. and Michelle Caswell. « Critical Directions for Archival Approaches to Social Justice. » *The Library Quarterly*, 86(1) 2016.

Mots-clés : justice sociale, bourse d'études en archivistique, trajectoire de recherche

Thèse

Les notions de justice sociale existent depuis longtemps, sans qu'on les reconnaisse formellement cependant, dans le discours archivistique des 40 dernières années. Bien qu'on ne puisse nier la signification durable de la justice sociale en archivistique, il faudra encore mener beaucoup de recherches pour démontrer de manière réceptive et productive comment certaines actions archivistiques contribuent, voire nuisent parfois, à l'égalité sociale et à l'inclusion.

Points saillants

- La justice sociale est mal définie dans le discours archivistique.

- Un dialogue soutenu et l'élargissement du principe de la provenance aident le travail archivistique à s'affranchir des interprétations restrictives conférées à la création et à la propriété.
- « **Pluralisme archivistique** » – la reconnaissance de multiples réalités archivistiques coexistantes et l'engagement avec elles – c'est-à-dire foncièrement différentes mais des manières également valides d'être et de savoir – se manifestant le plus couramment en archivistique de manières (parfois) entièrement opposées – mais tout de même crédibles – de définir, transmettre et interpréter des preuves et la mémoire (p.6)

Résumé

Cet article donne un vaste aperçu du discours archivistique en Amérique du Nord au sujet de la justice sociale et de ses répercussions sur les études en archivistique. En général, les auteurs proposent que la justice sociale est plus évidente dans les discussions liées à ces domaines de bourses d'études archivistiques : l'inclusion de groupes sous-représentés et marginalisés de la société; la réinterprétation et l'élargissement des concepts archivistiques; la création d'archives communautaires; la refonte des études et de la formation en archivistique; et les efforts pour documenter les violations aux droits de la personne. Les auteurs favorisent l'intégration du pluralisme archivistique dans les études en archivistique par le recrutement d'étudiants issus de divers environnements, des approches pluralistes aux diverses ontologies et épistémologies, ainsi qu'une analyse continue du pouvoir dans et hors des salles de classe. (p.7) Ils identifient également trois domaines futurs des bourses d'études en archivistique qui pourraient définir davantage l'importance durable de la justice sociale pour les études archivistiques : examiner les structures raciales et économiques de la marginalisation; comprendre les répercussions et les résultats de la numérisation et de l'accès libre; et aller au-delà des approches pour comprendre la justice sociale (p.7).

- *Aller au-delà des approches pour comprendre la justice sociale* : Les limites des approches basées sur les droits pourraient être contrées au moyen de la théorie féministe, c.-à-d. 'l'éthique de la compassion' qui décrit les manières dont les personnes sont interreliées entre elles et avec des communautés plus grandes par une foule de responsabilités : « particularité, connexion et contexte » par opposition à des principes moraux abstraits. Exemples de cette approche : politiques d'évaluation qui appuient l'inclusion sociale et mettent les archivistes au sein des dynamiques évolutives des communautés; la création de systèmes descriptifs permettant un accès différentiel basé sur le contexte historique et social; la reconceptualisation des programmes de rayonnement en réponse aux héritages d'inégalité, de méfiance et de colonialisme; et accent plus important sur chaque aspect du travail archivistique (depuis les réactions émotionnelles des usagers de documents, les archivistes qui manipulent des documents sur la violence et les relations existant entre les archivistes et les usagers compte tenu de ces affects).
- *Examiner les structures raciales et économiques de la marginalisation* : Les auteurs identifient la nécessité d'aborder l'homogénéité raciale et ethnique du domaine, ainsi qu'une vision du monde dominante qui dicte les préceptes et pratiques archivistiques. Le pluralisme archivistique

doit inclure des moyens d'être et de savoir élargis, non dominants et non occidentaux, et remettre en question les fondations culturelles sur lesquelles repose la théorie archivistique.

- *Comprendre les répercussions et les résultats de la numérisation et de l'accès libre* : Les auteurs encouragent un examen plus approfondi de la manière dont les institutions du patrimoine culturel peuvent créer des mécanismes d'accès significatifs sans promouvoir une dynamique de pouvoir inégale qui avait inspiré la création / le recueil de documents de certaines communautés [Exemples : Inuvialuit Living History; Plateau Peoples Web Portal, Densho, Human Rights Documentation Initiative, South Asian American Digital Archive]. Il faut déterminer comment la numérisation fait une différence dans la vie des communautés concernées.

48. Pylypchuk, Mary Anne. « A Documentary Approach to Aboriginal Archives. » *Archivaria* 33 (Winter 1991-92) : 117-124.

Mots-clés : stratégie de documentation, plan documentaire, archives autochtones

Thèse

Les archivistes doivent être « conscients de tous les types de documents se trouvant dans le continuum pré et post alphabétisé, et doivent respecter la responsabilité des créateurs de documents pour respecter les besoins des générations passées, actuelles et futures. » (123).

Points saillants

- Le patrimoine documentaire autochtone a changé considérablement entre 1969 et 1989.
- Augmentation d'archives par des Autochtones et d'archives les concernant.
- La théorie archivistique doit être appliquée de manière nouvelle pour évaluer les archives autochtones.

Résumé

Bien que cet article date de 25 ans, il s'agit d'un excellent rappel en matière de théorie et de méthodologie archivistiques, quant à l'histoire des droits autochtones et de la création de documents. Madame Pylypchuk – qui avait présenté cet article à la conférence de l'ACA en 1991 – est décédée maintenant, mais elle était étudiante au programme de maîtrise en archivistique de l'UBC. Son article passe en revue la valeur de témoignage, les archives totales, le patrimoine documentaire, de même que la stratégie de documentation et le plan documentaire. Elle aborde également la Politique indienne de 1969 qui a été rejetée et l'ascendance de l'ethnohistoire dans les années 1970. Madame Pylypchuk soutient qu'une stratégie ou un plan de documentation adapté pourrait s'appliquer aux archives autochtones au Canada (119-120), par l'analyse des créateurs de documents et l'évaluation du patrimoine documentaire. Elle examine aussi le travail de Hugh Taylor sur les sociétés pré et post alphabétisées, et avance que « [a] l'enregistrement d'une tradition orale constitue une contradiction de termes » (122). Elle favorise également des archives autochtones indépendantes qui donnent à la « communauté un plus grand contrôle sur la recherche externe menée à son égard » (122).

49. Stevens, Mary, Andrew Flinn, and Elizabeth Shepherd. « New Frameworks for Community Engagement in the Archive Sector: From Handing Over to Handing on. » *International Journal of Heritage Studies* 16, no. 1 (January 2010): 59–76.

Mots-clés : archives communautaires, engagement communautaire, ethnographie, Royaume-Uni

Thèse

Les institutions d'archives traditionnelles et les archives communautaires gagneraient à collaborer. Cet article utilise des études de cas pour examiner les réussites et les défis de l'engagement à long terme entre les archives traditionnelles, les communautés et les archives communautaires.

Points saillants

- Les archives communautaires sont définies par la participation des membres de la communauté d'origine et la participation continue de la communauté à la prise de décisions concernant l'accès et les collections.
- Les archives traditionnelles interviennent avec les archives communautaires dans cinq domaines de pratique, à savoir la préservation, la collection, la conservation/dissémination, le conseil et la consultation.

Résumé

Les études de cas de cet article sont extraites du projet « Community Archives and Identities: Documenting and Sustaining Community Heritage » mené par le Department of Information Studies de l'University College London. L'article a recours à l'ethnographie pour aborder les pratiques d'engagement communautaire et examine les principales manières dont les archives traditionnelles interagissent avec les archives communautaires.

Les auteurs ont découvert que de nombreuses archives communautaires continuent d'être prudentes lorsqu'elles travaillent avec des archives traditionnelles et se soucient beaucoup de préserver leur indépendance. L'article conclut aussi que de nombreux archivistes professionnels comprennent peu le fonctionnement des archives communautaires et ignorent les défis financiers et physiques qu'elles doivent affronter. Malgré ces obstacles, les archives communautaires et les archivistes professionnels peuvent travailler ensemble de diverses manières, mais cette collaboration demande souvent un changement de priorités et le développement d'une compréhension qui transcende les obstacles.

50. Thorpe, Kirsten. « Protocols for Libraries and Archives in Australia: Incorporating Indigenous Perspectives in the Information Field, » June 12, 2013. <http://library.ifla.org/99/1/125-thorpe-en.pdf>

Mots-clés : Australie aborigène, protocoles, bibliothèque, archives, engagement communautaire

Thèse

Ce document discute des exemples de protocoles pour les bibliothèques et les archives d'Australie, dont ceux élaborés par l'Aboriginal and Torres Strait Islander Library Information Network (ATSILIRN), les State Records New South Wales (NSW) et l'Aboriginal and Torres Strait Islander Data Archive (ATSIDA).

Points saillants

- De nombreuses institutions de patrimoine culturel de l'Australie ont recours à des protocoles pour gérer les collections en manifestant du respect pour les valeurs et aspirations culturelles aborigènes.
- Les protocoles aborigènes pour les bibliothèques et les archives représentent un outil important pour favoriser les échanges entre les communautés et les institutions au sujet de la gestion respectueuse des collections, et apporter des changements.
- L'éducation et la formation sont importantes pour que les professionnels de l'information soient réceptifs aux besoins de diverses communautés et transforment leur pratique.

Résumé

Ce document conclut que les protocoles aborigènes des bibliothèques et des archives représentent un outil de grande valeur pour accroître la sensibilisation aux besoins des peuples aborigènes relativement à leurs ressources de patrimoine culturel. Il avance que l'éducation et la formation sont essentielles pour que les professionnels des bibliothèques, des archives et de l'information puissent favoriser la poursuite du dialogue au sujet des besoins en information aborigènes. Cet article s'inspire de l'expérience de travail de l'auteure avec trois protocoles australiens, et les différentes manières dont ces organisations ont travaillé avec les communautés aborigènes.

51. Tuck, Eve and K. Wayne Yang. « Decolonization is not a metaphor, » *Decolonization Indigeneity Education and Society* 1:1 (2012). <http://decolonization.org/index.php/des/article/view/18630>

Mots-clés : décolonisation, colonialisme de peuplement, terres autochtones, éducation sur la décolonisation, troublant

Thèse

La décolonisation ne consiste pas seulement à accorder la priorité aux modes de pensée et de savoir autochtones. La décolonisation demande le retour des terres aux peuples autochtones et le rétablissement des liens avec ces terres.

Points saillants

- La compréhension du colonialisme de peuplement est essentielle pour toute forme de travail de décolonisation. Ce genre de travail doit être bien davantage qu'une métaphore et être très troublant.
- Nous devons faire la différence entre le travail de justice sociale et le travail de décolonisation.

- Les pionniers doivent aborder activement leurs « gestes vers l'innocence », qui sont souvent utilisés pour alléger la culpabilité sans abandonner le privilège ou les terres.

Résumé

Cet article examine l'utilisation de la décolonisation comme métaphore dans la société pionnière. Les auteurs éclaircissent des approches à la décolonisation et soulignent les manières dont le colonialisme de peuplement a coopté ce terme sans signification ou travail réel de décolonisation. Il est essentiel que les pionniers soient inconfortables avec les discussions au sujet de la décolonisation et que des tentatives soient prises pour ébranler activement les histoires conventionnelles. Tuck et Wayne remettent en question la discussion populaire au sujet de la décolonisation et fournissent des perspectives autochtones sur les relations et le colonialisme de peuplement intégrés dans la pédagogie de l'espace et du lieu.

52. Underhill, Karen. « Protocols for Native American Archival Materials. » *RBM: A Journal of Rare Books, Manuscripts, and Cultural Heritage* 7, no. 2 (2006): 134-145.

Mots-clés : protocole, Amérindien(s), communautés tribales, droits de propriété culturelle, partenariat

Thèse

« Les institutions de collection et les communautés amérindiennes s'emploient toutes les deux à préserver et disséminer le savoir pour les générations contemporaines et futures. » (137)

Points saillants

- Conférence tenue en avril 2006 afin « d'élaborer des pratiques exemplaires pour la conservation respectueuse sur le plan culturel et l'utilisation du matériel archivistique amérindien conservé par des organisations non tribales. » (134)
- Document préliminaire rédigé : *Protocols for Native American Archival Materials*
- Les protocoles portent sur dix « sujets de politique, de droit et de droits de la personne : » (135)
 - Consultation/concurrence avec les communautés tribales
 - Compréhension des valeurs/perspectives
 - Repenser l'accès/utilisation
 - Reconnaître / manipuler soigneusement le matériel sensible sur le plan culturel
 - Contexte adapté à la culture
 - Droits de propriété intellectuelle/culturelle
 - Reproduction/partage/rapatriement de certain matériel
 - Protocoles/contrats de recherche communautaires
 - Éducation/formation réciproque
 - Sensibilisation parmi les professions de l'information

Résumé

Cet article fournit un contexte pour le protocole, dont des déclarations internationales et des lignes directrices australiennes similaires. Madame Underhill souligne qu'un « [a] partenariat solide entre une communauté amérindienne et une institution de collection fait intervenir la communication, la négociation, la patience, le respect et un accord. » (137) L'article présente une ventilation approfondie des protocoles amérindiens élaborés à la conférence, ceux-ci étant accompagnés de nombreux exemples pratiques et pertinents. Il faut retenir la date de publication, car le protocole a peut-être été modifié et renforcé au cours de la dernière décennie.

53. Nations Unies. « Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le séminaire concernant différentes expériences en matière d'archives en tant que moyen de garantir le droit à la vérité. » Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2011.

<https://digitallibrary.un.org/record/706234?ln=en>

Mots-clés : droits de la personne/de l'homme, droit à la vérité, commissions vérité

Thèse

Les archives jouent un rôle névralgique pour comprendre les violations aux droits de la personne, y compris les personnes disparues, les disparitions et les exécutions, et les aborder. Il peut être difficile de préserver et de fournir l'accès à des documents concernant ces violations de droits, surtout dans des périodes de transition. Les États doivent établir des cadres archivistiques nationaux appropriés pour protéger ces documents.

Points saillants

- Les archives jouent un rôle névralgique pour comprendre les violations aux droits de la personne, y compris les personnes disparues, les disparitions et les exécutions, et les aborder; ainsi que préserver et fournir l'accès à des documents concernant ces violations de droits.
- Les archives sont importantes pour les droits individuels et les droits des personnes de connaître la vérité au sujet du passé de leur pays.
- Les régimes répressifs et les périodes de transition créent des contextes où les documents sont importants, mais risquent aussi d'être détruits. Les archivistes doivent être proactifs pour préserver ces documents et en assurer l'accès.
- Les États doivent établir des cadres archivistiques nationaux appropriés pour protéger les documents, y compris ceux de régimes répressifs. Si l'État ne peut le faire, il devrait peut-être en confier la protection à une institution d'archives intermédiaire.

Résumé

Ce rapport résume les discussions tenues lors d'un séminaire portant sur le rôle des archives dans la poursuite du droit à la vérité, tout particulièrement dans des cas de violations de droits de la personne, de personnes assassinées et disparues. Les participants comprenaient des experts d'Argentine, du Chili,

du Guatemala, de la Serbie, d'Espagne, d'Afrique du Sud, de Suisse, de Timor-Leste, des États-Unis et de l'ancienne Yougoslavie.

Le rapport présente les expériences et pratiques de certaines archives. Les quatre thèmes abordés : « a) la conservation des archives et le droit à la vérité; b) l'utilisation des archives dans les procédures d'établissement de la responsabilité pénale; c) l'utilisation des archives dans les procédures non judiciaires de recherche de la vérité; et d) le stockage des archives des régimes répressifs. »

Il faut bien protéger les archives et les documents à la fin de régimes répressifs et durant des périodes de transition. Ces documents sont requis pour les poursuites judiciaires, la réadaptation, les réparations et les commissions vérité. Il peut être difficile d'accéder à ces documents, ils peuvent se trouver dans d'autres pays et peuvent dépendre de la disponibilité des inventaires. Les documents militaires et policiers sont particulièrement difficiles à consulter. Le transfert de documents à un pays tiers « sûr » ou à une autre institution intermédiaire peut contribuer à leur protection.

Aucun exemple canadien n'a été discuté et aucun exemple ne vise spécifiquement les droits des Autochtones.

54. Union of BC Indian Chiefs Resource Centre. *Ethical Research Policy*. Undated.

https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/ubcic/pages/1166/attachments/original/1507335847/Ethical_research_policy.pdf?1507335847

Mots-clés : Colombie-Britannique, recherche, consultation, Résolution du conseil de bande, éthique, transparence

Thèse

Cette politique d'une page s'applique à toutes les recherches menées au UBCIC Resource Centre lorsqu'elles portent sur les peuples ou la culture autochtones. Elle explique comment les chercheurs doivent procéder pour veiller à ce qu'elles soient utiles aux Autochtones, protègent et reconnaissent leurs intérêts, ressources, droits et sensibilités.

Points saillants

- Il faut adopter des pratiques éthiques et professionnelles.
- Il peut être nécessaire de consulter certaines personnes, d'obtenir une Résolution du conseil de bande ou tout autre document afin d'appuyer la recherche et/ou si elle touche les intérêts autochtones de quelque manière que ce soit.
- Les droits, intérêts et sensibilités autochtones doivent être reconnus et protégés, ainsi que représentés honnêtement et correctement.
- Les méthodes de recherche doivent être ouvertes et transparentes.

- Il faut consulter la personne du Centre de ressource s'il y a des préoccupations au sujet de matériel sensible.

Résumé

La politique ne contient qu'une seule page et semble être sous forme d'ébauche. Elle vise principalement à assurer que l'on respecte adéquatement « les cultures, la langue, le savoir et les valeurs des peuples autochtones » lorsqu'on effectue des recherches à l'UBCIC Resource Centre. Elle souligne aussi que les chercheurs sont non seulement des « collecteurs d'information », mais aussi des « producteurs de signification ».

55. University of British Columbia. « Indigenous Peoples: Language Guidelines. » Edited by University of British Columbia. 1st ed., November 29, 2016.

Mots-clés : Autochtones du Canada, terminologie, langue, style, communication.

Thèse

Ce guide a été rédigé à l'intention des communicateurs de l'UBC pour qu'ils puissent consulter la terminologie et les significations associées à ce sujet afin de produire les meilleurs résultats possibles et aussi les plus respectueux qui soient. Il est entendu que la terminologie évoluera au fil du temps et qu'elle devra être actualisée.

Points saillants

- La relation historique du Canada avec les premiers habitants du pays a été influencée par son histoire impériale et coloniale. Le qualificatif inapproprié « d'indiens » utilisé par Colomb pour les peuples autochtones a été remplacé par divers termes tels que « aborigènes », autochtones, Premières Nations et plusieurs autres. Tous ces termes ont des connotations potentiellement fonctionnelles ou préjudiciables, selon le contexte, et leur utilisation par des institutions sociales puissantes telles que les universités fait une différence.
- La terminologie importe pour être respectueux.
- Communications évolutives : la consultation et le dialogue sont essentiels pour déterminer du langage respectueux, non hiérarchique et inclusif.

Résumé

Ce guide présente une explication conviviale de la terminologie contemporaine liée aux peuples autochtones et des recommandations sur l'utilisation des termes. Ce guide stylistique est inestimable pour des communications respectueuses. Il semble avoir été créé par le Dr Linc Kesler, directeur de la First Nations House of Learning et conseiller principal au président pour les affaires autochtones, et Kevin Ward, agent de recherche et de communications à la First Nations House of Learning, UBC. Le guide reconnaît clairement que le langage et l'usage évoluent constamment et que, bien qu'il cherche à fournir une orientation d'actualité, il sera et devrait être mis à jour régulièrement au gré des

changements. Il précise également que si on est incertain quant à l'emploi de certains termes, il faut consulter et discuter pour assurer que les communications soient respectueuses.

56. Vézina, Brigitte. 'Cultural Institutions and the Documentation of Indigenous Cultural Heritage' (Chapter 7) in *Indigenous Notions of Ownership and Libraries, Archives and Museums*. Edited by Camille Callison, Lorien Roy and Gretchen Alice LeCheminant.; Berlin, [Germany]: De Gruyter Saur, 2016. p.89-105.

Mots-clés : patrimoine culturel, propriété intellectuelle, propriété

Points saillants :

- Les institutions culturelles recueillent et préservent du matériel autochtone, parfois sans le consentement des communautés autochtones.
- Les institutions culturelles doivent être conscientes du risque de détournement ainsi que de la portée de la propriété intellectuelle et des aspects juridiques relatifs au savoir traditionnel.

Résumé

...'aborder l'utilisation de matériel dans les collections d'institutions culturelles sans avoir obtenu l'autorisation et la reconnaissance ou avoir rémunéré les créateurs autochtones. En quelques mots, une préoccupation que le processus même de documentation du patrimoine culturel des peuples autochtones, quel qu'en soit le but, l'objectif ou le résultat, peut donner lieu à un détournement (Vézina 2010). De manière plus vaste, les activités de documentation du patrimoine culturel présentent des questions culturelles, juridiques et éthiques uniques et complexes, et font intervenir la question de droit, politique, pratique et gestion de la propriété intellectuelle dans les préoccupations des institutions culturelles. Ce chapitre tentera d'identifier le rôle que pourraient jouer les institutions culturelles dans la prévention d'un tel détournement, et assurer le respect des droits de propriété intellectuelle et des intérêts des nations autochtones.'

57. Wareham, Evelyn « Our Own Identity, Our Own Taonga, Our Own Self Coming Back »: Indigenous Voices in New Zealand Record-Keeping, » *Archivaria* 52 (2001).

<https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12813/14019>

Mots-clés : services archivistiques, Maori, Nouvelle-Zélande, droits issus de traités

Thèse

Aperçu de l'impact des Maoris sur les pratiques archivistiques de la Nouvelle-Zélande, y compris les services aux usagers.

Points saillants

- Les archives peuvent modifier leurs pratiques pour faciliter la décolonisation.
- L'utilisation des archives par les peuples autochtones de la Nouvelle-Zélande a augmenté considérablement au cours des dernières décennies.
- Les archives de la Nouvelle-Zélande ont amélioré leurs services aux Maoris et la préservation de leurs documents, notamment en créant des instruments et des guides de recherche, en fournissant des copies de documents et en limitant l'accès à l'information de manière appropriée.
- D'autres étapes envers la réconciliation sont requises, y compris des changements à la gouvernance et le rapatriement du patrimoine culturel.

Résumé

Les Maoris, et leur utilisation accrue des archives en Nouvelle-Zélande, ont influencé les pratiques archivistiques de nombreuses façons. Ces exemples peuvent aussi servir au travail de décolonisation des archives d'autres pays.

Les archives contiennent d'importants documents de provenance maorie, ainsi que ceux rédigés par des pionniers européens au sujet des Maoris. Les documents contiennent aussi des cartes, images, enregistrements sonores et vidéos, et sculptures. Étant donné que beaucoup de savoir traditionnel est perdu, l'importance des documents écrits s'intensifie pour les personnes vivantes.

Les archives sont très utiles pour les droits issus de traités et les processus de règlement des revendications, et elles ont influencé la tenue de documents gouvernementaux et les services archivistiques. L'importance des archives à ces fins est bien connue. En 1998, environ 10 % des usagers des archives étaient Maoris. L'histoire familiale et les revendications territoriales sont très populaires.

Les institutions gouvernementales se sont employées à instaurer le biculturalisme. On y mentionne des exemples d'archives qui ont adopté la langue, la culture et les perspectives maories dans leurs activités et la prestation des services. Il a été difficile de recruter du personnel maori pour certains postes, mais cette démarche est essentielle pour intégrer les perspectives maories et instaurer le biculturalisme. Les instruments et guides de recherche ont été plus faciles à mettre en place, et ils sont couramment utilisés. D'autres projets portent sur la reproduction et l'élargissement de l'accès à des séries de documents importants en ligne. L'accès en ligne à d'autres documents a été restreint afin de respecter les droits des groupes maoris de contrôler leur propre information.

Mais il faut faire plus : il faut rapatrier le patrimoine et établir de véritables partenariats. La collaboration et la consultation ont certes été très utiles jusqu'à présent, mais elles sont insuffisantes. L'auteure soutient que des structures de double leadership ou des conseils consultatifs amélioreraient la gouvernance. Le rapatriement de documents vers des installations maories est aussi proposé, surtout parce que les institutions occidentales ont souvent mal traité et respecté les objets culturels. Les Maoris ont le droit de contrôler leur information culturelle; cela est reconnu comme un droit issu de traités, mais ils n'y sont pas encore parvenus.

58. Wood, S., Carbone, K., Cifor, M., Gilliland, A., Punzalan, R. « Mobilizing records: re-framing archival description to support human rights. » *Archival Science* 14 (2014):397-419.

Mots-clés : droits de la personne, respect des fonds, ordre original, provenance, description archivistique

Thèse

« Lorsqu'on tente de recentrer les activités archivistiques, y compris les descriptions, d'un point de vue d'un cadre des droits de la personne, il est quasi impossible de dissocier le document du contexte politique de son origine, de même que de ses conséquences, effets ou plus important encore, de la vie humaine impliquée. » (398)

Points saillants

Questions posées par le groupe du symposium :

- Comment les archivistes peuvent-ils décrire les documents de manière à non seulement refléter les contextes de leur création, mais aussi prévoir de l'espace pour ceux qui y figurent ou qu'ils concernent afin de refléter leur voix?
- Comment une description archivistique peut-elle permettre et inclure une multiplicité de voix?
- Comment pouvons-nous reconceptualiser des régimes de valeur probante et d'autorité archivistique qui sont à la fois inclusifs et divergents?
- Comment les institutions peuvent-elles favoriser la confiance en redéfinissant leurs protocoles, politiques et pratiques en matière de description? (401)

Résumé

Cet article est basé sur le 2013 UCLA Human Rights Archives Symposium, « The Anatomy of Forgetting: Global Perspectives on Human Rights Archives. » Il présente deux grands thèmes de discussion d'un groupe du symposium qui a abordé l'éthique et les priorités des descriptions archivistiques. Le premier thème décrivait « les problèmes associés au précepte archivistique de base lié au respect des fonds et à ses sous-principes de l'ordre original et de la provenance. » Le second « portait sur la transformation des politiques et normes institutionnelles afin de favoriser la confiance et la transparence, et de déterminer des stratégies structurelles ou systémiques pour rectifier les torts antérieurs. » (399) Les concepts théoriques de représentation archivistique et de description libératoire sont mentionnés, mais l'article indique également qu'un exemple tangible n'est pas fourni (401).

Le respect des fonds doit affronter de nouveaux défis en ce qui a trait aux besoins des usagers qui sont des survivants d'abus. On fait valoir que l'ordre original est moins significatif dans le monde numérique, puisqu'il existe de nombreux moyens simultanés d'organisation. (402). La provenance est opposée pour son accent sur le document plutôt que sur les personnes qu'il concerne. Dans le contexte des droits autochtones australiens, les auteurs militent en faveur d'une provenance axée sur les participants, où les

sujets du document en sont aussi les cocréateurs. Une longue étude de cas est fournie comme exemple de provenance complexe problématique (404). Le *1997 Report of the National Inquiry into the Separation of Aboriginal and Torres Strait Islander Children from Their Families* est cité comme preuve que les usagers doivent avoir accès aux programmes ayant causé l'oppression (408). Le Plateau People's Web Portal est fourni comme exemple de transition d'une relation de conservation à une relation d'intendance, où les trois tribus représentées dans le portail peuvent ajouter, modifier et contrôler l'accès (411).